

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23-09-19

Dossier complet le :

23-09-19

N° d'enregistrement :

2019-8942

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'espace extérieur de "La Planète des Crocodiles" à CIVAUX (86320)
Création d'un nouveau parcours scénographié avec cheminement de visite dans le prolongement de "La Planète des Crocodiles"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA PROD EST DANS LE PRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AMIEL Thierry

RCS / SIRET

3 2 1 3 7 6 9 2 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44b - Parcs d'attractions à thème et attractions fixes	Aménagement d'un parcours scénographié intérieur et d'espaces extérieurs paysagers scénographiés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site LA PLANETE DES CROCODILES est exploité par la SAEML "LES REPTILES DE LA SIENNE"
L'exploitant souhaite étendre la visite de la serre ouverte au public dont le thème est les crocodiles, vers un parcours extérieur. Cette extension traitera de leurs ancêtres : les dragons. TERRE DE DRAGONS permettra au visiteur de poursuivre la visite à travers différentes déambulations lacustres, dragon géant et cabanes scénarisées pour s'immerger dans l'histoire de cet animal imaginaire.

Le programme a été défini sur l'arrière du bâtiment existant, sur une parcelle non construite et non exploitée, actuellement en friche avec, sur l'arrière, une bande d'arbres de haute tige débouchant sur une clairière

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de doubler le temps de visite du site par le développement d'un parcours spécifique en Scénovision(R) alliant espaces scénographiés intérieurs et espaces scénographiés paysagers extérieurs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de terrassement en déblai remblai sur une profondeur d'1,40 m

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC 08607719S0005 en cours d'instruction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La zone du projet d' aménagement représente une surface de 6.841 m ² sur un terrain cadastré ZO n°265 et ZO n°280, totalisant une surface de 67.562 m ² La surface bâtie et couverte totalise 654,40 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Fond d'Orveau
86320 CIVAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 27 ' 03 " 12 Lat. 0 ° 39 ' 47 " 72

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Périmètre des Bâtiments de France
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	PLAN ORSEZ HAS 6 01/04/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	EAUX USEES : microstation local soigneurs + Foodtruck + épandage EAUX PLUVIALES : dans les réseaux du bâtiment existant Rejet bassin à carpes et végétaux : dans un bassin de lagunage mutualisé avec le projet d'aménagement voisin
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

P. h. w.

le.

17 Sept 2019

Signature





Terre de Dragons

LA PROD EST DANS LE PRÉ
CRÉATEURS D'ÉMOTION

EXTENSION DU PARCOURS DE VISITE
PLANÈTE CROCODILES
4 février 2019

CIRCUIT DE VISITE Orientations

« Un vrombissement se fit entendre. Une lueur rouge toucha les pointes des rochers dressés. Le dragon arrivait ».

J.R.R. TOLKIEN - BILBO LE HOBBIT



Aux sources du projet

Le Dragon, figure locale ?

Une bête, décrite comme un dragon monstrueux, aurait vécu au temps de Sainte Radégonde, donc au VI^e siècle de notre ère. Elle vivait au fond du Clain, et, lors de la montée des eaux, entraînait dans les caves labyrinthiques qui traversaient le sol poitevin. Elle venait souvent dans les caves de l'abbaye Sainte-Croix, et dévorait toutes les malheureuses moniales qui s'y aventuraient. Désireuse d'en finir avec la bête, Radegonde s'arma d'une petite croix, puis d'eau bénite, et, une fois face à face avec la bête, l'aspergea, dit une prière, et la bête disparut dans d'atroces souffrances.

Derrière le Dragon sommeille... un crocodile.

L'Écossais sir John Sheppard Lauder de Fountainhall, qui vécut à Poitiers entre 1665 et 1666, rapporte cette version de la légende dans son journal de voyage, mais en présentant la Grand'Goule comme un crocodile. Plus particulièrement, il affirme que l'histoire est celle d'un crocodile empaillé visible à l'époque au Palais des comtes du Poitou : « Là est attachée à une muraille avec des chaînes de fer la carapace d'un hideux crocodile ; bien qu'elle soit infiniment réduite

(il y a des centaines d'années que la bête a été tuée), elle est monstrueusement grande, avec une gueule énorme ». Robert

Mineau avance l'hypothèse que ce crocodile empaillé est déjà le centre de plusieurs histoires une dizaine d'années avant la création de l'effigie de procession pourrait être le noyau primitif autour duquel s'est constitué la légende.



Effigie en bois de la Grand'Goule, fabriquée en 1677 par l'ébéniste poitevin Jean Gargot, destinée aux processions du 13 août (jour de la Sainte Radégonde). Elle se trouve actuellement dans les collections du musée Sainte-Croix.





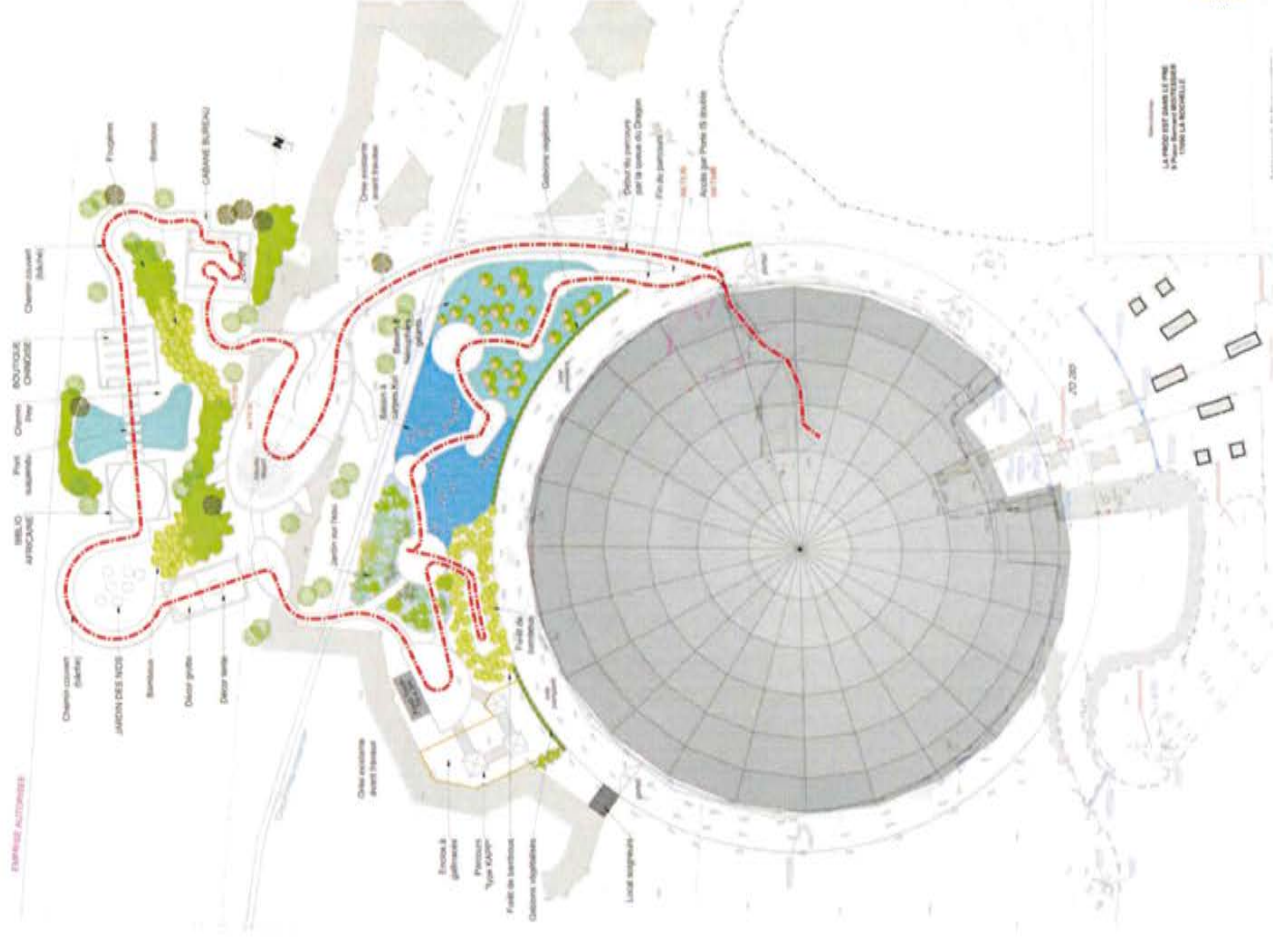
TERRE DE DRAGONS VUE D'ENSEMBLE

Terre de Dragons

Bienvenue sur un continent imaginaire !

Des chemins en bois surélevés, un dragon en bois, des cabanes, un espace paysagé onirique... Les visiteurs vivent une véritable aventure en terre de dragons.

- Un univers intégré qui crée des synergies entre Scénovision®, bassin des crocodiles, programmation et thématiques des ateliers
- Un parcours scénographié transgénérationnel, qui crée de l'émotion de 7 à 77 ans
- Des cabanes totémiques en Scénovision® qui délivrent le discours et qui structurent le parcours
- Des stations « d'expérimentations » qui favorisent l'action...et la réflexion autour du monde animal
- Des jardins ludiques scénarisés qui assurent le lien entre le parcours intérieur et le parcours extérieur.



LA VILLE DE CHARENTON LE PONT
A PARTIR DU 15 OCTOBRE 2018
TOUTES LES MARDIS

PRÉ





Aux sources du projet

Le public a sillonné le dôme pour découvrir, dans une atmosphère tropicale, les secrets des crocodiles. Il est maintenant prêt à entrer dans le monde des mythes & légendes. L'entrée et la sortie du nouveau parcours se font par l'espace cafétéria actuel, par l'issue de secours donnant sur le parc derrière le dôme.

« L'ambiance se veut d'emblée sensationnelle ».

Dès les premiers pas en extérieur, les visiteurs découvrent un magnifique écrin végétal...





Terre de Dragons

LE CIRCUIT DE VISITE Le cheminement



LE CIRCUIT DE VISITE Le cheminement

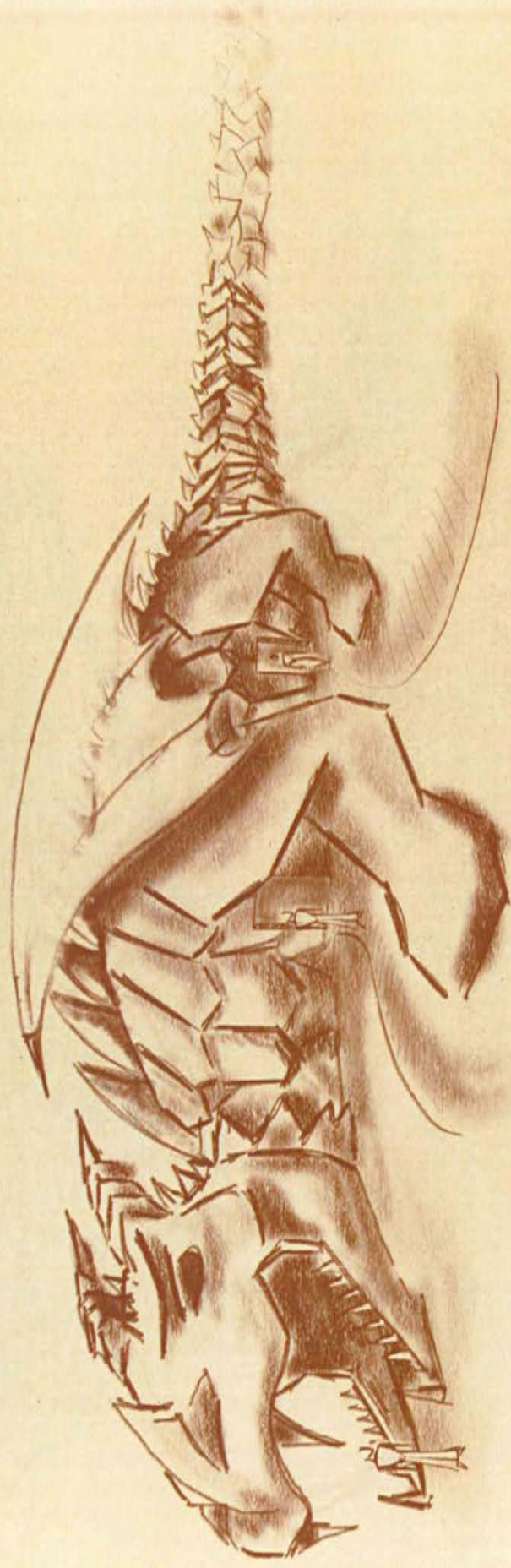
Un magnifique écrin végétal au cœur duquel s'ouvre **un chemin**...





LE CIRCUIT DE VISITE La découverte

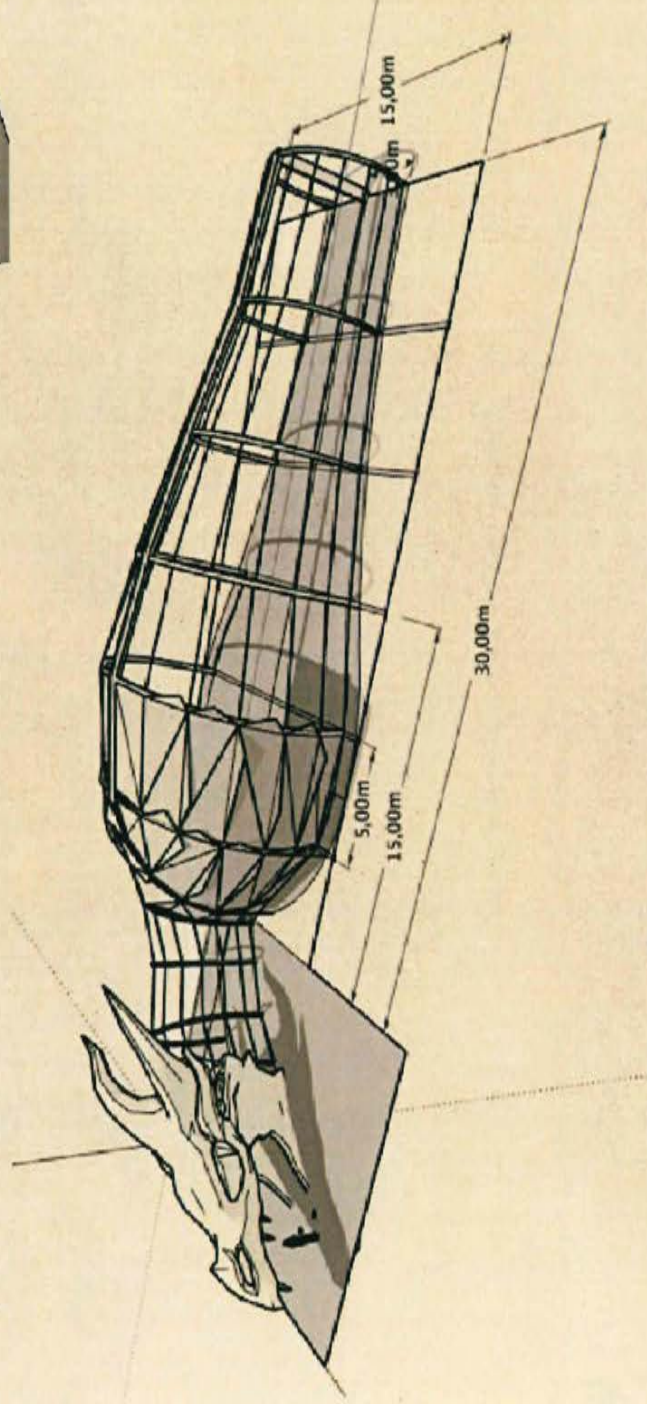
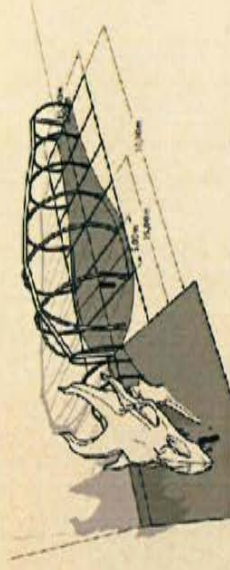
Au loin, un gigantesque dragon de bois et de toile, surgit du paysage.





LE CIRCUIT DE VISITE L'entrée dans la bête

Le public comprend qu'on peut entrer "à l'intérieur" du dragon : la passerelle fait littéralement passer de la queue du dragon jusqu'à sa tête, le haut de son corps servant de protection/auvent.





LE CIRCUIT DE VISITE Le ventre du Dragon

À l'intérieur du dragon, une étonnante installation : casques et lances de chevaliers, vases chinois, frontons de temples, vestiges d'un drakkar Viking, charrette de paysan, reliques, instruments de musique, statuettes de divinités africaines, etc. Un véritable «monument» dans l'espace d'attente pour les départs du parcours. L'attention des visiteurs est happée par ces objets.

Fruits d'un incroyable appétit, ils ont traversé les siècles et les pays, humbles témoins de mille légendes et croyances. »



Une carte reproduisant l'installation, avec des QR codes, permet de télécharger les histoires des objets la composant, notamment pour que le public patiente en attendant le départ du parcours.

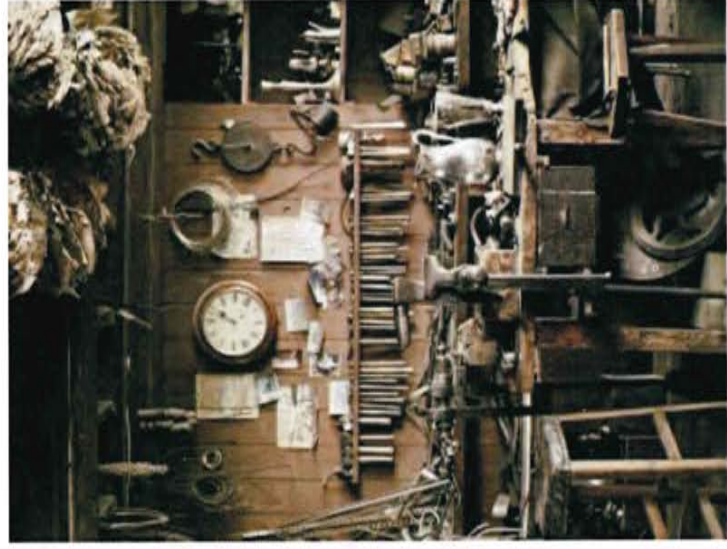
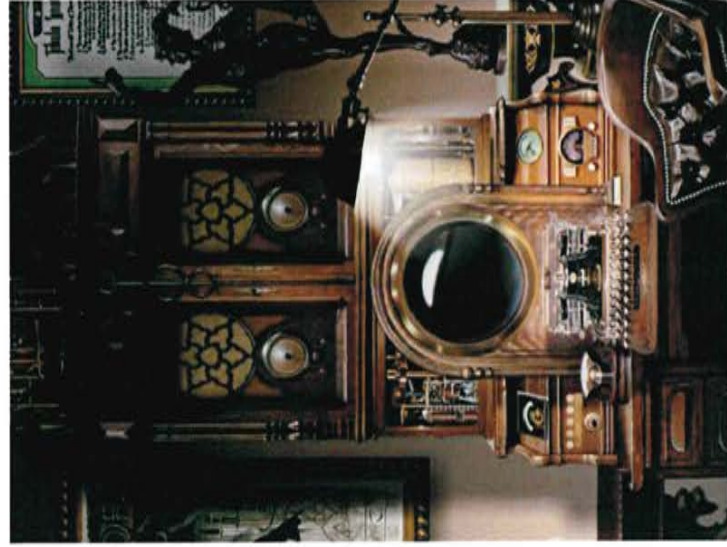




L'AMBIANCE L'univers STEAMPUNK

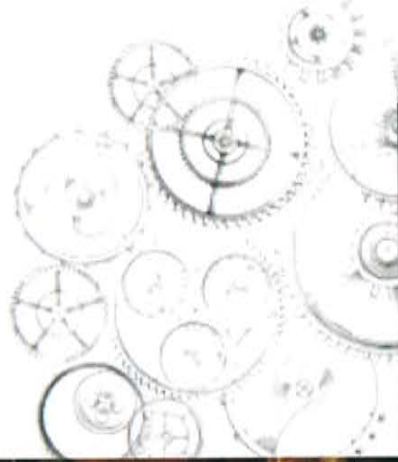


L'ensemble des décors est conçu dans une ambiance «Steampunk». Le Steampunk est un courant littéraire et cinématographique dont les intrigues se déroulent dans l'atmosphère d'une société industrielle du XIX^e siècle, dominée par le charbon, la vapeur, et les machines composées de cuivre, laiton, bois, cuir... L'expression steampunk, qui signifie littéralement «punk à vapeur», parfois traduite par «futur à vapeur», a été forgée à la fin des années 1980 en référence au Cyberpunk.



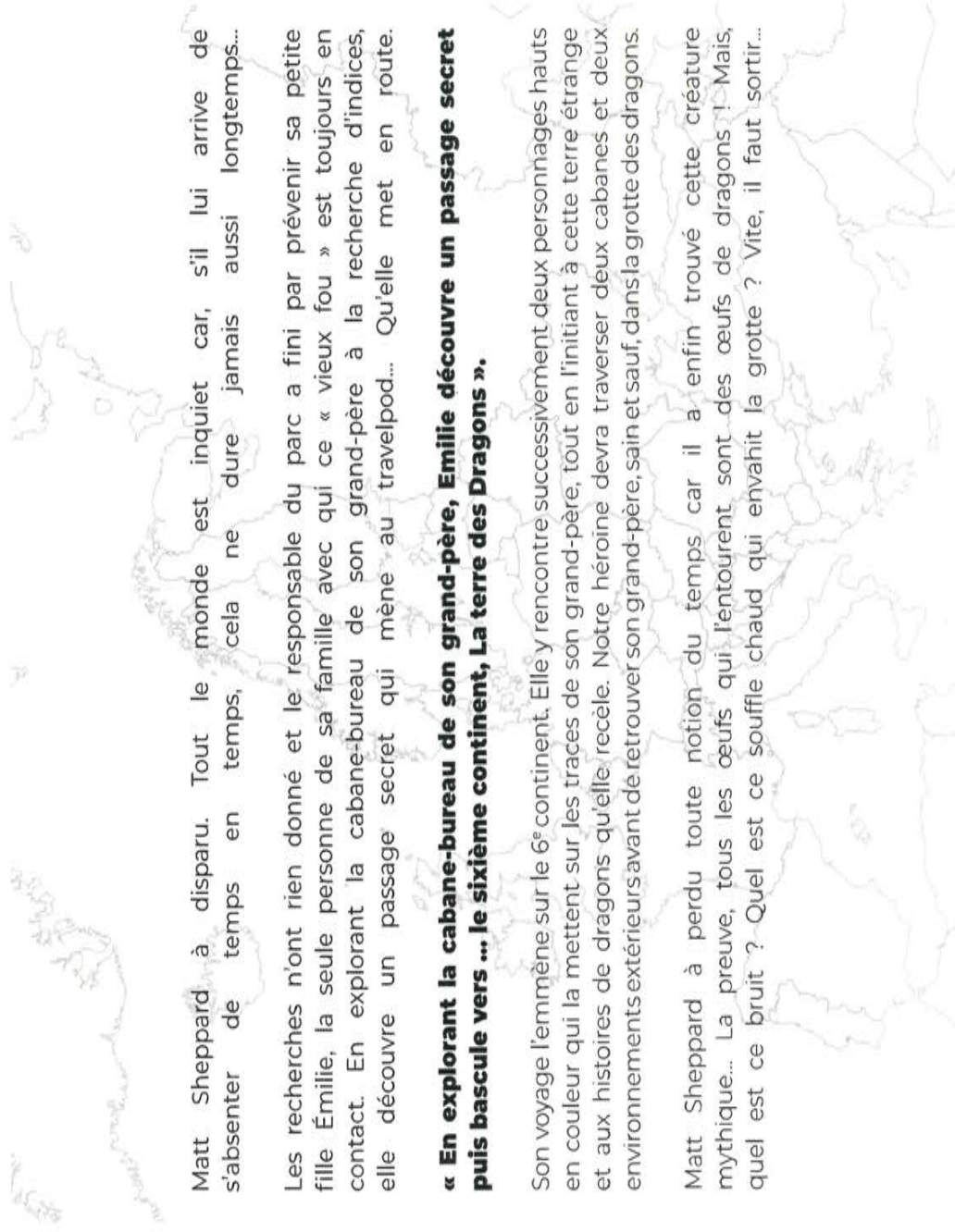


L'AMBIANCE L'univers STEAMPUNK





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ L'histoire



*

Le pitch

un voyage vers
le 6^e continent

**

Le décor

un univers
Steampunk

La quête

les dragons

L'enquête

la disparition
de Matt
Sheppard

L'héroïne

Emilie,
la petite
de fille
de Matt

Matt Sheppard a disparu. Tout le monde est inquiet car, s'il lui arrive de s'absenter de temps en temps, cela ne dure jamais aussi longtemps...

Les recherches n'ont rien donné et le responsable du parc a fini par prévenir sa petite fille Émilie, la seule personne de sa famille avec qui ce « vieux fou » est toujours en contact. En explorant la cabane-bureau de son grand-père à la recherche d'indices, elle découvre un passage secret qui mène au trépidant... Qu'elle met en route.

« En explorant la cabane-bureau de son grand-père, Emilie découvre un passage secret puis bascule vers ... le sixième continent, La terre des Dragons ».

Son voyage l'emmène sur le 6^e continent. Elle y rencontre successivement deux personnages hauts en couleur qui la mettent sur les traces de son grand-père, tout en l'initiant à cette terre étrange et aux histoires de dragons qu'elle recèle. Notre héroïne devra traverser deux cabanes et deux environnements extérieurs avant de retrouver son grand-père, sain et sauf, dans la grotte des dragons.

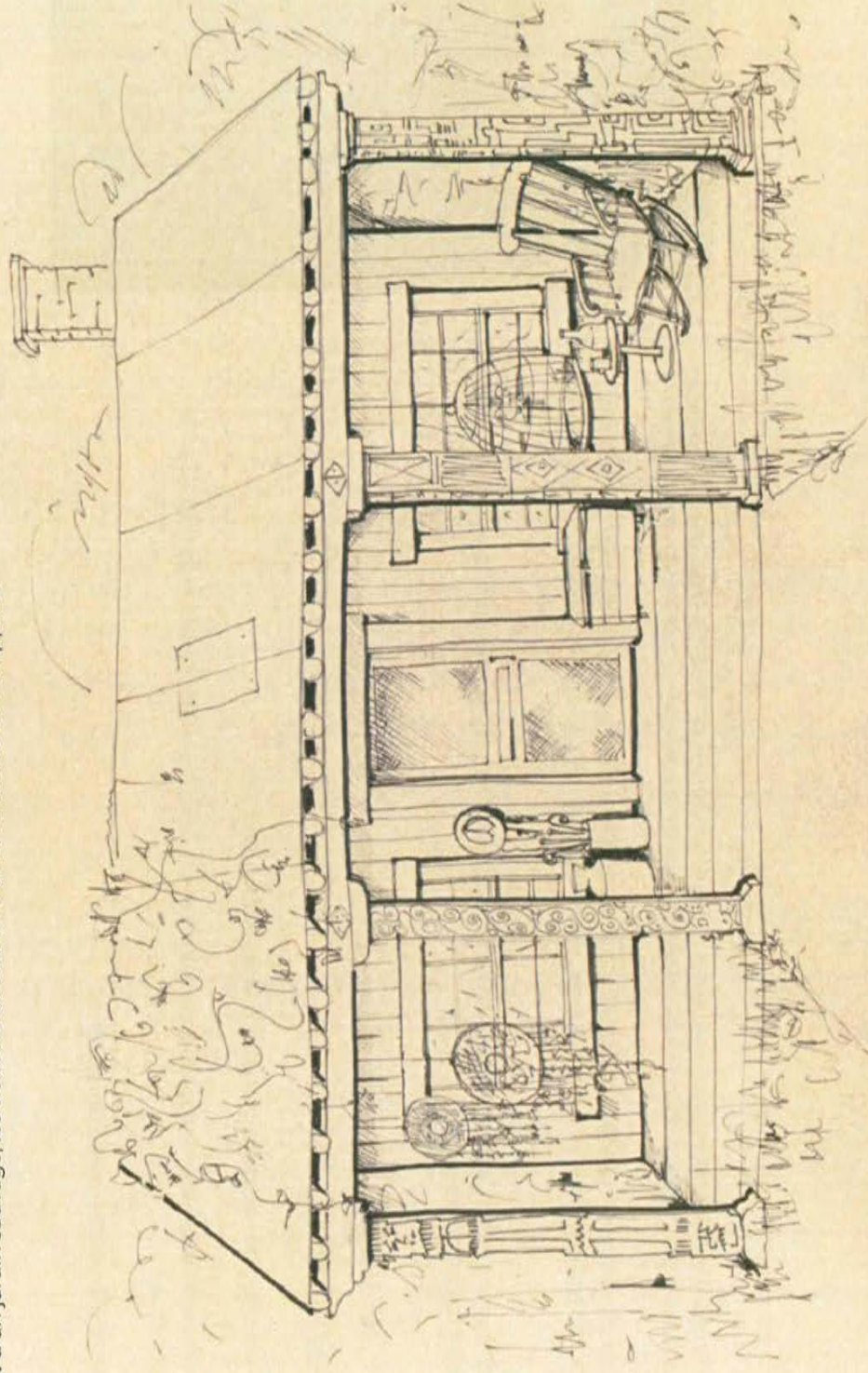
Matt Sheppard a perdu toute notion du temps car il a enfin trouvé cette créature mythique... La preuve, tous les œufs qui l'entourent sont des œufs de dragons ! Mais, quel est ce bruit ? Quel est ce souffle chaud qui envahit la grotte ? Vite, il faut sortir...



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Sur la terrasse

Au bout d'un jardin sauvage, les visiteurs découvrent la cabane de Matt Sheppard.

Séq. 1
3 minutes





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Sur la terrasse

Les visiteurs pénètrent dans un jardin sauvage. autour d'eux des bruits d'insectes, d'eau, de végétation qui vit, qui craque sous leurs pas... La voix d'une jeune femme les interpelle – c'est Émilie, la vingtaine.

« Venez, suivez-moi, je suis sûre que la cabane de mon grand-père n'est plus très loin... Quand j'étais petite je venais tout le temps, mais là, ça a repoussé un peu partout, j'avoue que ça me déboussole un peu !... »

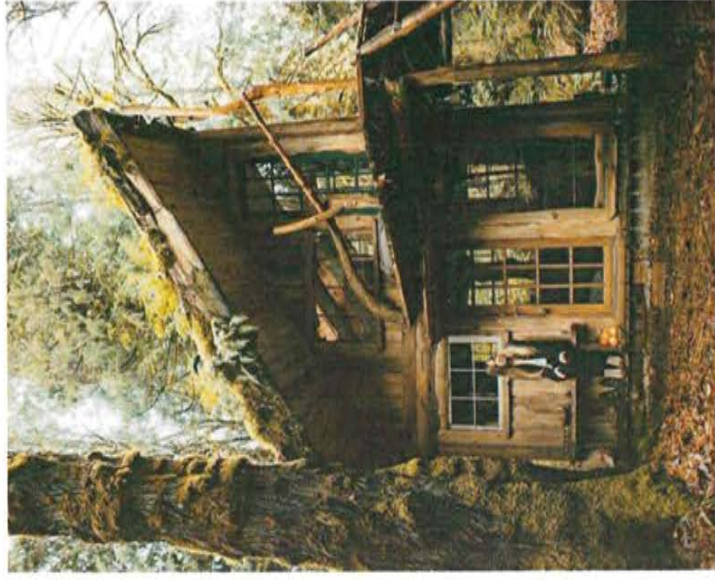
Les visiteurs se retrouvent face à une grande cabane en bois, à moitié camouflée par la végétation. Ils se regroupent sur la terrasse couverte.

« La voilà ! Je vous l'avais dis, ou pas ?
Allez, venez, venez ! »

Devant la porte il y a une tête de mort rétrécie, cheveux long derrière.

« C'est bien elle, avec sa tête de jivaro. pas trop de selfies avec, hein ? Son esprit pourrait vous hanter pour toujours... je blague ! »

On entend le bruit d'une photo qui se déclenche...

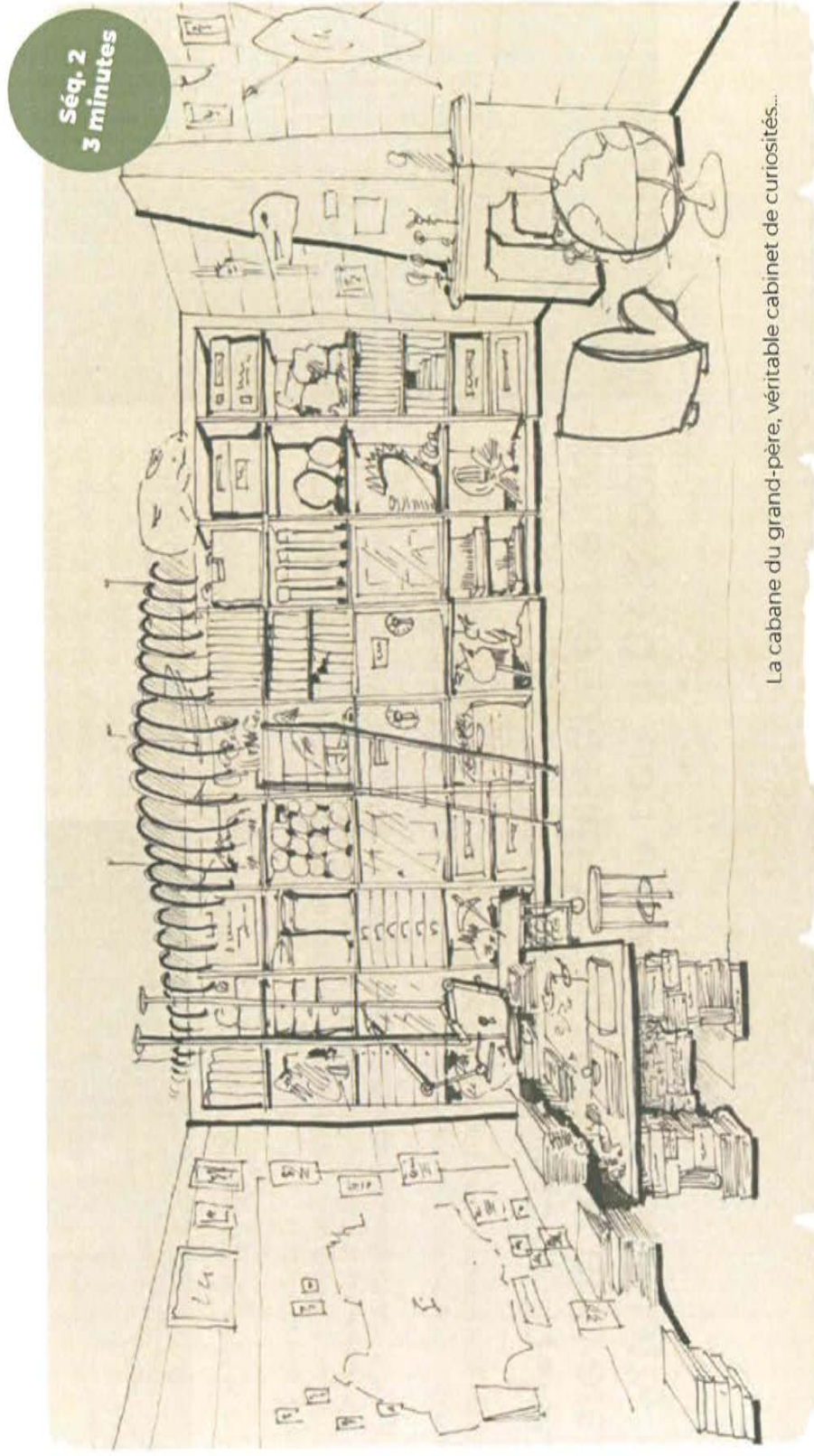


DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESRIPTIF
- extérieur cabane en bois avec terrasse couverte - jardin paysagé façon « jardin abandonné » - quelques accessoires (banc, chaises, têtes réduites)	- entrée dans la zone sous douane - sonorisation jardin & terrasse - lumières extérieures	- bande son	- univers naturel - introduction du personnage principal

PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Dans la cabane-bureau

Émilie (depuis l'intérieur) « Grand-père, t'es là ? ... Grand-père ??... »

A l'intérieur de la cabane, les visiteurs découvrent le bureau du grand-père, véritable cabinet de curiosités : un mélange de matériel de scientifique, de matériel de chasse, des étagères remplies de livres aux noms évocateurs, et, épinglés un peu partout, des vieux clichés ou esquisses d'une drôle de faune, dont des dragons... le tout sous la poussière et les toiles d'araignée.



La cabane du grand-père, véritable cabinet de curiosités...



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Dans la cabane-bureau

« Attention, ne touchez à rien, il n'est pas rare que les serpents se glissent entre les objets, ils cherchent le frais ici. »

Émilie leur apprend que son grand-père, Matt Sheppard, a voué sa vie à la recherche dragons, une passion dévorante qu'il a partagée avec elle pendant toute son enfance.

« Et j'y ai cru longtemps en plus ! Mais là, désolée... Je suis majeure et vaccinée, alors j'crois seulement à c'que je vois ! D'ailleurs je ne vois pas les mygales qui étaient dans ce vivarium... J'espère que... (un plafonnier se détache soudain du plafond) Hey, je vous avais dit de rien toucher ! »

Mais le ton d'Émilie change... Elle est inquiète, car la cabane était l'endroit où elle était



sûre de retrouver son grand-père qui n'a plus donné de signe de vie depuis plusieurs semaines. Elle se met à fouiller, à rechercher des indices : un mot qu'il aurait pu lui laisser, un message dans un carnet, un tiroir, sous un objet... Mais Oui ! La dernière fois qu'elle l'a vue, il lui a parlé d'un passage secret, que ce passage fantastique était le fruit d'années de recherche, dont il lui en dirait bien plus, le moment venu... C'est forcément ça, elle doit trouver ce passage !





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Dans la cabane-bureau

« Dans les films, ils tirent souvent sur un livre et hop, ça s'ouvre quelque part ! Tiens, celui là par exemple... »

Un mécanisme fait basculer le plus gros livre de la bibliothèque, comme si Émilie le tirait. On entend les rouages d'un énorme mécanisme se mettre en branle, elle jubile.

« Je vous l'avez dis ! Oh, là là, j'suis trop forte !! »

Mais le vacarme s'arrête presque aussi net, il ne se passe strictement rien d'autre...

« Mince alors... »

Émilie ne se laisse pas abattre, et elle se remet au travail... Mais bien sûr ! Il suffit de faire pivoter la tête du dragon chinois devant la bibliothèque ! Bingo : la bibliothèque s'ouvre en deux parties édentées... Sans attendre Émilie s'engouffre dedans.. Silence de mort, puis elle hurle soudain, en faisant sursauter les visiteurs : un hurlement de joie. « C'est trop génial, venez voir, vite !!! »

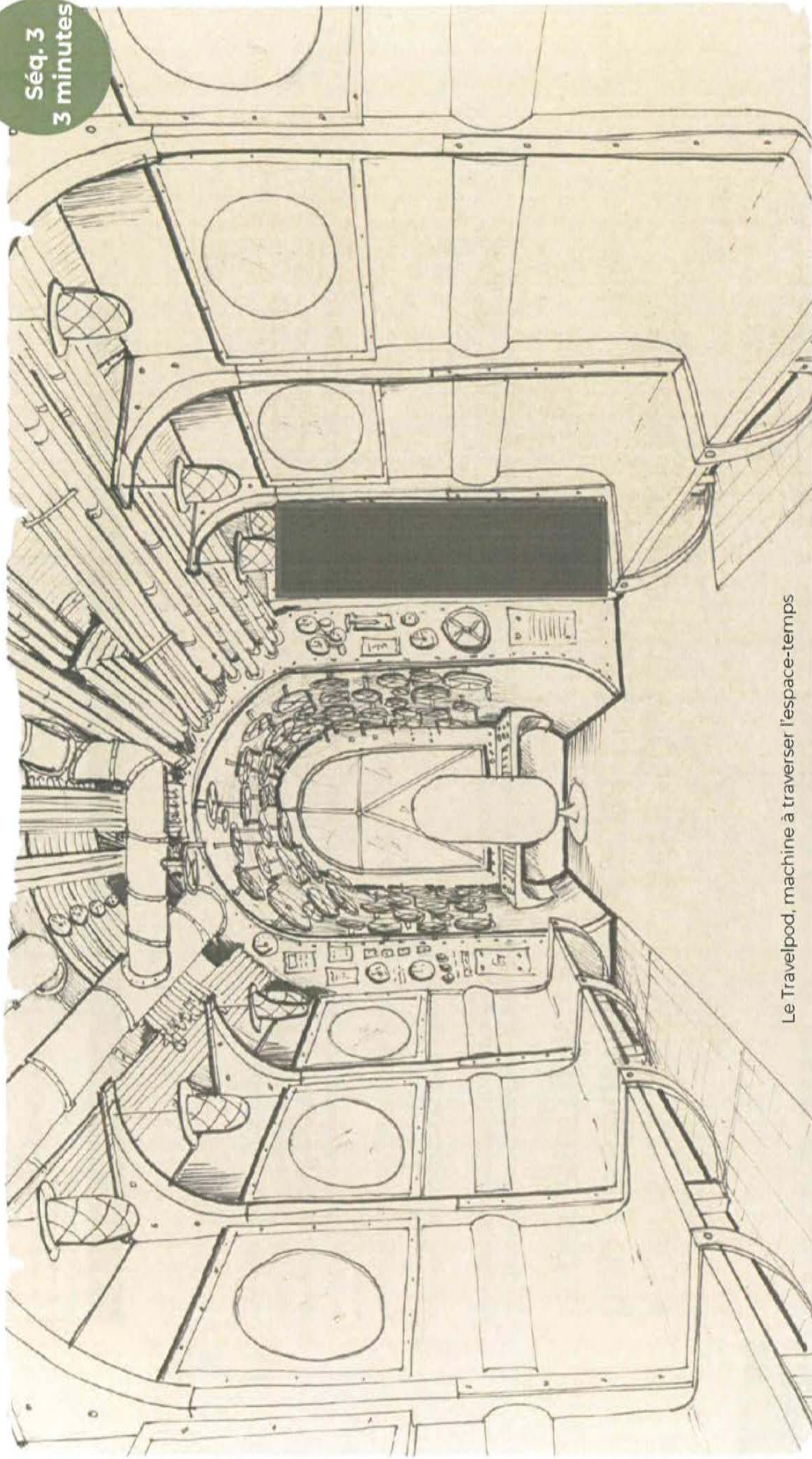
DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESCRIPTIF
- intérieur cabane - bureau fouillis - ambiance cabinet de curiosité d'un voyageur du monde - photos de la narratrice & de son grand-père - mur bibliothèque qui cache le passage secret	- sonorisation - lumière - porte automate passage secret - livre mécanisé - statue mécanisée - lustre mécanisé	- bande son	- décor inspiration coloniale



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le voyage en Traveelpod

Terre de Dragons

Séq. 3
3 minutes



Le Traveelpod, machine à traverser l'espace-temps



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le voyage en Traveelpod

Les visiteurs pénètrent dans un vaisseau steampunk : un mélange de carlingue d'avion et de sous-marin flanquée de banquettes spartiates, recouvert de tuyaux et de diodes lumineuses.

Émilie dit aux visiteurs de prendre place sur les banquettes puis énumère à haute-voix tout ce qu'elle voit sur le poste de pilotage, essayant de comprendre. Elle remarque 6 gros boutons de différentes couleurs, sur lesquels sont inscrits le nom des 5 continents, Europe, Afrique, Asie, Océanie, Amérique. Et sur le 6ème bouton ? ...un point d'interrogation. Excitée, Émilie pose des hypothèses... Si elle appuie dessus, retrouvera-t-elle son grand père? Sinon pourra t-elle rebrousser chemin ? Elle inspire finalement un bon coup puis appuie sur le point d'interrogation ! Le Travel pod s'éteint d'un coup, puis tout se met à vibrer et clignoter façon épileptique.

A cinq reprises, les hublots/écrans s'ouvrent sur des paysages grandioses ou inquiétants. Puis c'est le silence. Une porte métallique s'ouvre, les visiteurs entrent dans un drôle de jardin...

« Bon, je ne sais pas où on est, mais on y est...!
Allez, tout le monde dehors !

DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESRIPTIF
Intérieur vaisseau steampunk : - assises pour 20 passagers (10x2 en face à face) - poste de pilotage - éclairage intégré - moniteurs intégrés façon hublot	- sonorisation - 8 moniteurs 27" (3 flux vidéo) - porte automate sortie vaisseau - boomer sol / vibrasound	- bande son - Vidéo : (durée 1'30) - 5 plans de paysages (stock) en fausse VR 180° - FX transitions façon Star Wars	- inspiration : l'intérieur du Nautilus



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La sortie du Travelpod

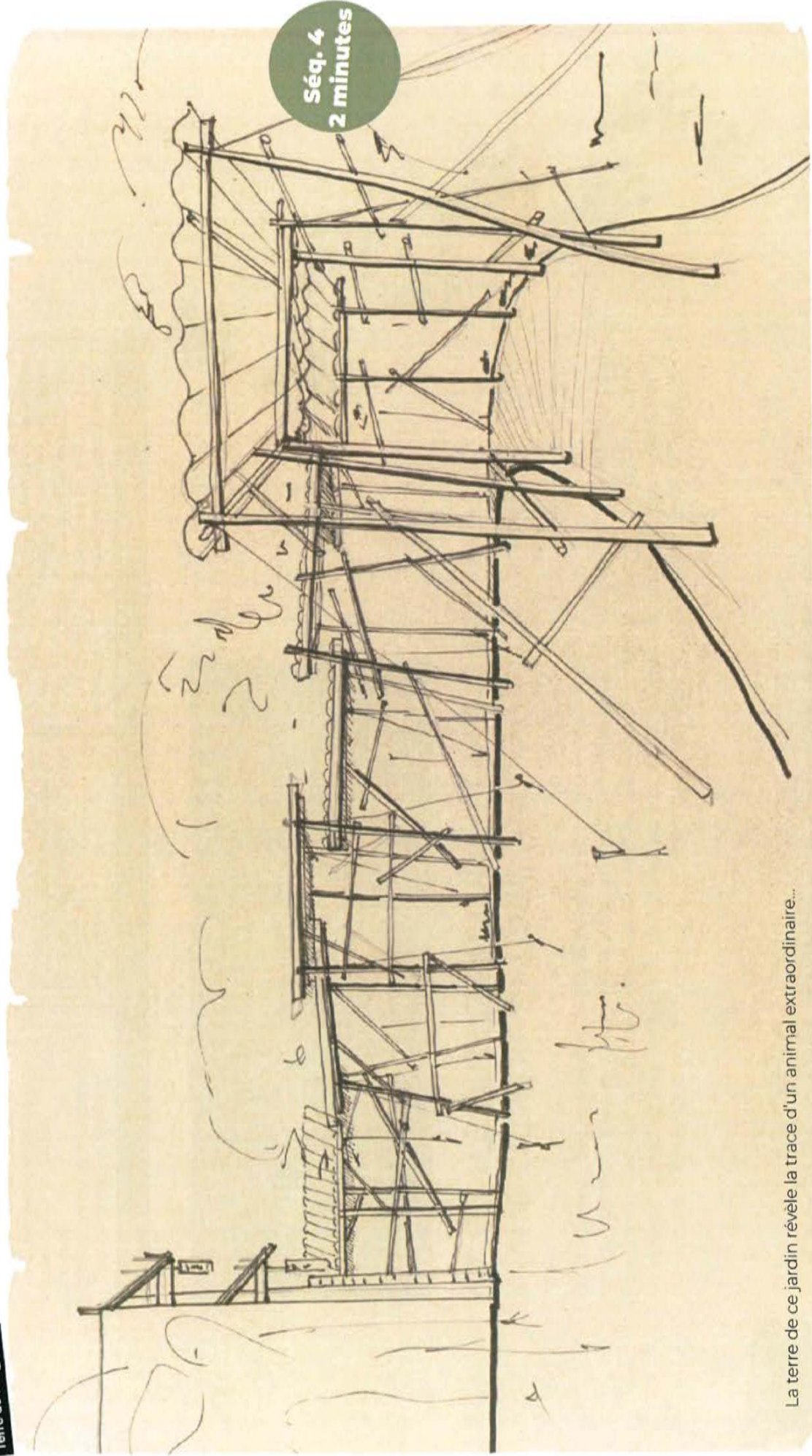


À l'issue du voyage, les visiteurs découvrent le vaisseau.



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le jardin des empreintes

Terre de Dragons



La terre de ce jardin révèle la trace d'un animal extraordinaire...



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le jardin des empreintes

Les visiteurs pénètrent dans un jardin à la végétation étrange et démesurée. L'atmosphère est brumeuse, moite, et l'on entend des bruits d'animaux et de volatiles particulièrement inquiétants... Émilie se demande où ils sont, et comment elle va retrouver son grand-père, mais puisqu'il y a un chemin balisé, autant le suivre. Les visiteurs tombent sur une immense empreinte ... de dragon ? Un grognement - pas si lointain - se fait entendre.

« Une cabane, là-bas !! Vous voyez ?? ? Allez, on y va, on n'a plus de temps à perdre !!! »



DÉCOR	TECHNIQUE	MÉDIA	NOTES/DESRIPTIF
- jardin paysage XXL (fougères géantes, souche d'un séquoia arraché, etc.) - empreintes de dragons - extérieur vaisseau (partie avt) - chemin extérieur couvert - façade cabane chinoise	- sonorisation - brumisateurs - lumières extérieures - porte automate cabane chinoise	- bande son	- inspiration : voyage au centre de la Terre - mix de vraies plantes et de décor au milieu du passage, le chemin couvert et la zone piéton est « défoncé » par une empreinte géante de dragon...



A detailed black and white architectural sketch of a complex wooden structure, likely a stage set or a large cabinet. The structure features multiple levels, drawers, and doors, all heavily reinforced with a dense network of diagonal bracing beams. Handwritten annotations are visible throughout the drawing.

- Top Left:** A green circular badge contains the text "Séq. 5" and "7 minutes".
- Central Door:** A door with a handle and a small rectangular label above it. To its left is a vertical sign with an arrow pointing down and the word "Passe" written vertically.
- Right Side:** A section with horizontal slats, possibly a window or a screen.
- Bottom Section:** A series of drawers or compartments, each labeled with handwritten text: "Lecteur", "Coffre", "Boîte", "Coffre", "Boîte", "Coffre", "Boîte".
- Structural Elements:** Numerous diagonal bracing beams cross the entire structure, suggesting a need for stability or reinforcement.
- Handwritten Notes:** Various scribbles and notes are scattered around the main structure, including "Moulin" at the top right and "Coffre" at the bottom left.



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le comptoir chinois

Les visiteurs/aventuriers/voyageurs pénètrent dans ce qui ressemble à un entrepôt.

Devant eux des rayonnages qui se révèlent être de véritables collections d'objets hétéroclites et inédits, à la sauce chinoise, un capharnaüm géant façon Steampunk, un bazar où l'on peut trouver tout ce qui peut servir aux vrais aventuriers, en particulier aux chasseurs de dragons.

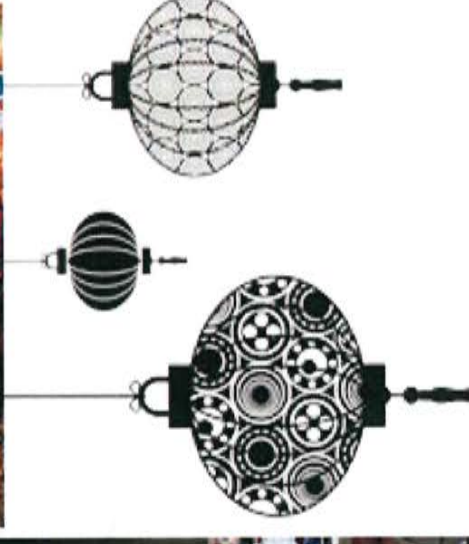
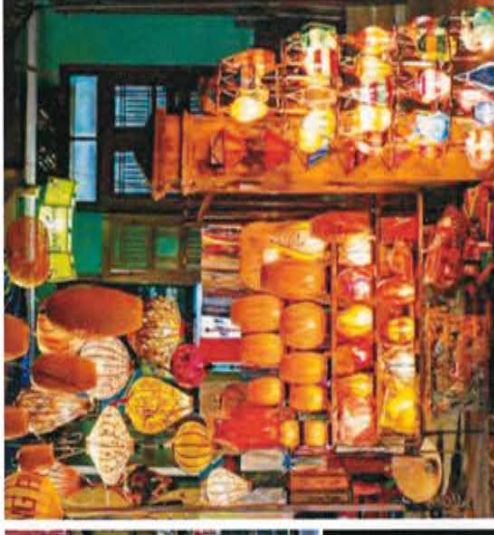
Les visiteurs déambulent entre les rayons remplis d'objets et de petits moniteurs vidéos affichant prix et promos. D'autres moniteurs, installés dans des vivariums, montrent insectes et animaux improbables.

Les visiteurs sont accueillis par Miss Ming, une humanoïde rétro-futuriste d'inspiration asiatique, dont le visage apparaît dans les écrans. Elle leur souhaite la bienvenue sur le 6^e continent, ...la terre de dragons.

« C'est ici, et nulle part ailleurs, que les premiers dragons ont vu le jour, et c'est ici et nulle part ailleurs, que l'on trouve encore les derniers spécimens... ! ».

Mais Émilie veut surtout savoir si elle a vu son grand-père. Miss Ming lui assure qu'en terre de dragons, la patience est une première réponse... et que LA seule vraie question qu'il faut se poser ici, c'est... comment survivre aux dragons !!

« Les autres questions, croyez-en mon expérience, sont parfaitement secondaires, hihhi ! Et je vois bien à votre accoutrement





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le comptoir chinois



dangereusement inapproprié, que vous n'êtes pas vraiment préparés à les rencontrer...!» Savent-ils au moins reconnaître un dragon chinois d'un occidental ? Miss Ming leur explique que c'est en Chine que le dragon est représenté pour la première fois. Il est le symbole de fertilité, de prospérité et de sagesse, au contraire du dragon occidental et chrétien, qui est surtout l'incarnation du Mal ! Le dragon chinois est un hybride prodigieux qui maîtrise les 4 éléments, décuplant ainsi sa force et son pouvoir. En Chine, le dragon incarne la voie du milieu qui cumule les opposés : l'eau et le feu, l'air et la terre, le yin et le yang. Miss Ming rajoute que si les dragons chinois sont dangereux, ils ne sont pas vraiment hostiles, contrairement aux dragons occidentaux, bien plus violents et qui servent surtout de faire valoir à ceux qui les tuent ! (...)

« Demandez à Monsieur Saint Georges s'il a hésité quand il a vu le sien !... Bon. Et maintenant si on faisait affaire ? »



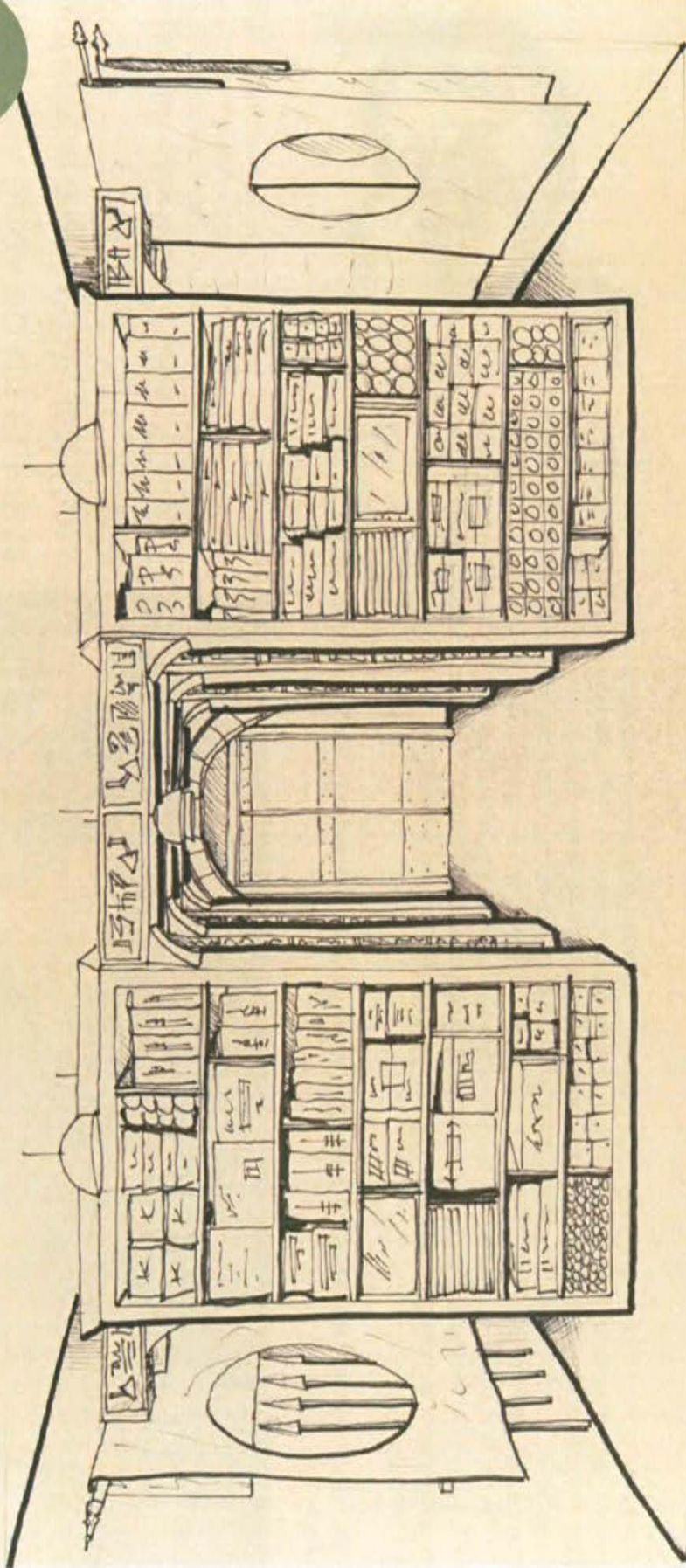
Sans leur laisser le temps de respirer, Miss Ming enchaîne en leur faisant l'article, entre autres, d'une arbalète à Dragon avec un viseur télescopique et une drôle de gourde avec refroidisseur anti-flamme intégré (...)

« Ici, c'est la dernière boutique avant la fin de votre vie. Alors je vous conseille de vous équiper ! ...Oh ! Et pour ton grand-père... bien sûr que je l'ai vu ! »



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le comptoir chinois

Séq. 5
7 minutes



Le comptoir chinois, une caverne d'Ali Baba sauce aigre-douce...



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le comptoir chinois

« Quoi ? et quand est-ce que vous l'avez vu pour la dernière fois ?? »

« Hou, mauvaise question, mais disons 9... » « Quoi ? 9 Jours où 9 semaines ?? »

« Non, jeune fille, 9 biberons. Et pas vraiment des petits modèles ! C'est la dernière chose qu'il est venu m'acheter il y a 3 semaines. ...Très, très bon client ton grand-père ! »

Dans les « vivariums », une drôle de bestiole lâche un bruit de pet démesuré par rapport à sa taille. Silence... puis :

« Ohoh, ça sent pas bon pour personne ça... Mauvaise nouvelle. Quand les KAKOULAS dégazent, y a du dragon dans l'air. Je dis ça, je dis rien mais si vous les entendez de nouveau, faut plus bouger ! ...sinon le dragon vous trouve, et là... »

Émilie négocie (plus ou moins bien) l'achat d'un KAKOULAS pour la sécurité du groupe. Miss Ming encaisse et leur souhaite bonne chance.

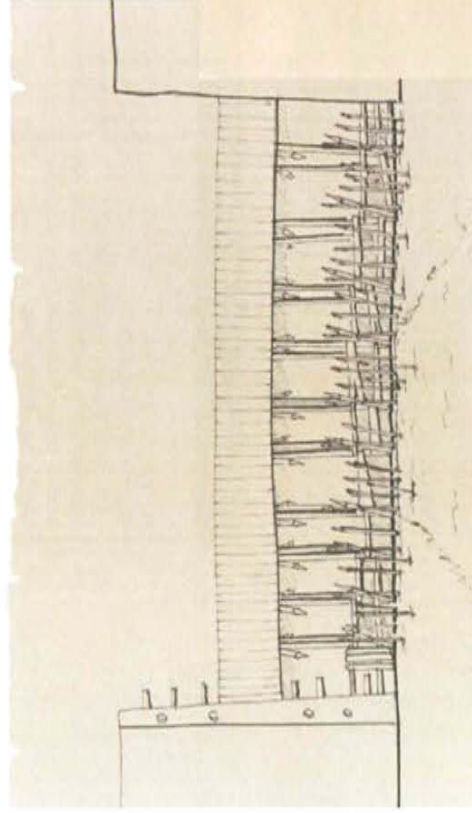
Le comptoir au fond de la pièce s'ouvre et dévoile une porte donnant sur l'extérieur. Les visiteurs sortent.

DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA
- rayonnages boutique (25m linéaires auto-portants, 2 à 2,5 m de haut, répartis en rangées) - accessoirisation des rayonnages : marchandises ambiances surplus, bric & broc, boîtes diverses avec étiquettes exotiques, vitrines, etc. - quelques objets customisés chasse au dragon - comptoir qui fait porte de sortie	- sonorisation - 25 moniteurs entre 10 et 15" - 4 flux vidéos - lumière - crémaillère motorisée au plafond - porte automate de sortie	- bande son Vidéo : - tournage studio (1,5 j) - comédien en costume - accessoires - décor : paravent chinois, fond noir, premier plan : rideau de perles



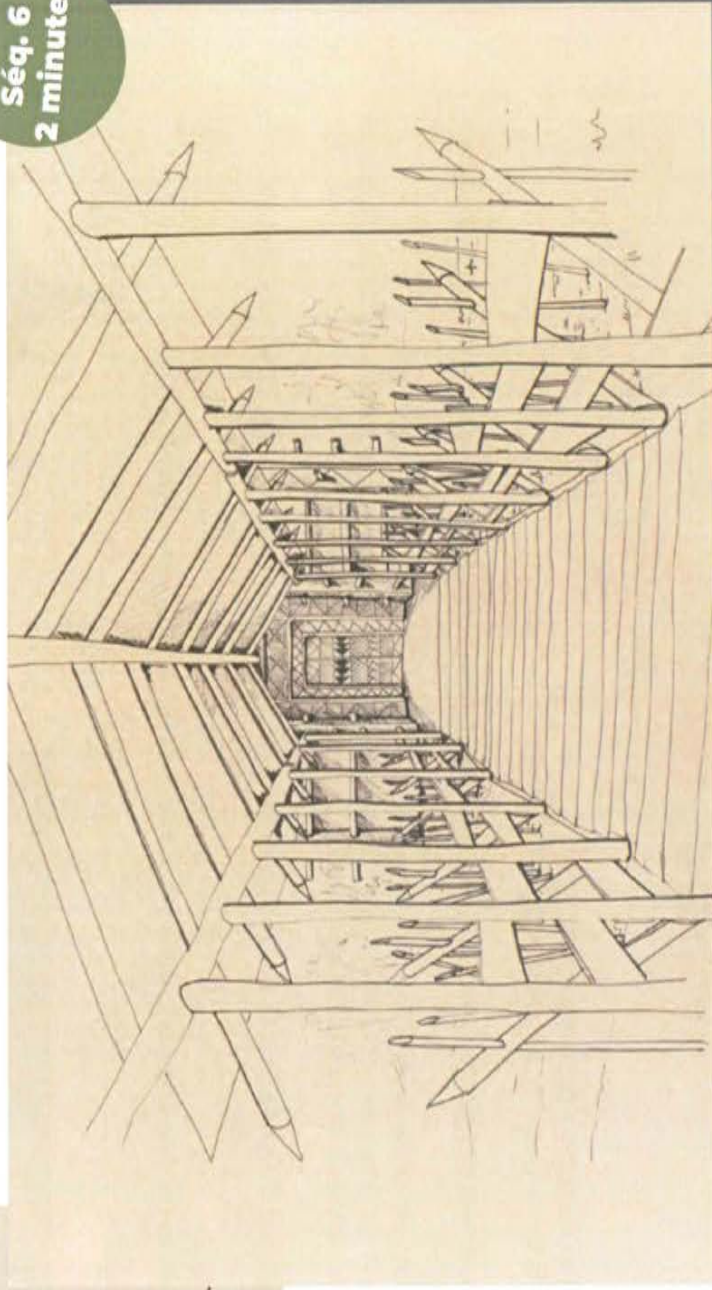


PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le pont suspendu



Ce pont pourrait-il résister à l'attaque d'un dragon ?...

Séq. 6
2 minutes



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le pont suspendu



Émilie et les visiteurs se retrouvent sur un pont suspendu pas vraiment rassurant.

En plein milieu le KAKOULAS d'Émilie se lâche ! Émilie demande à tous le silence et l'immobilité - c'est un deux trois soleil version dragons.

Rien ne se passe pendant quelques secondes, Émilie décrète la fin de l'alerte mais surprise...

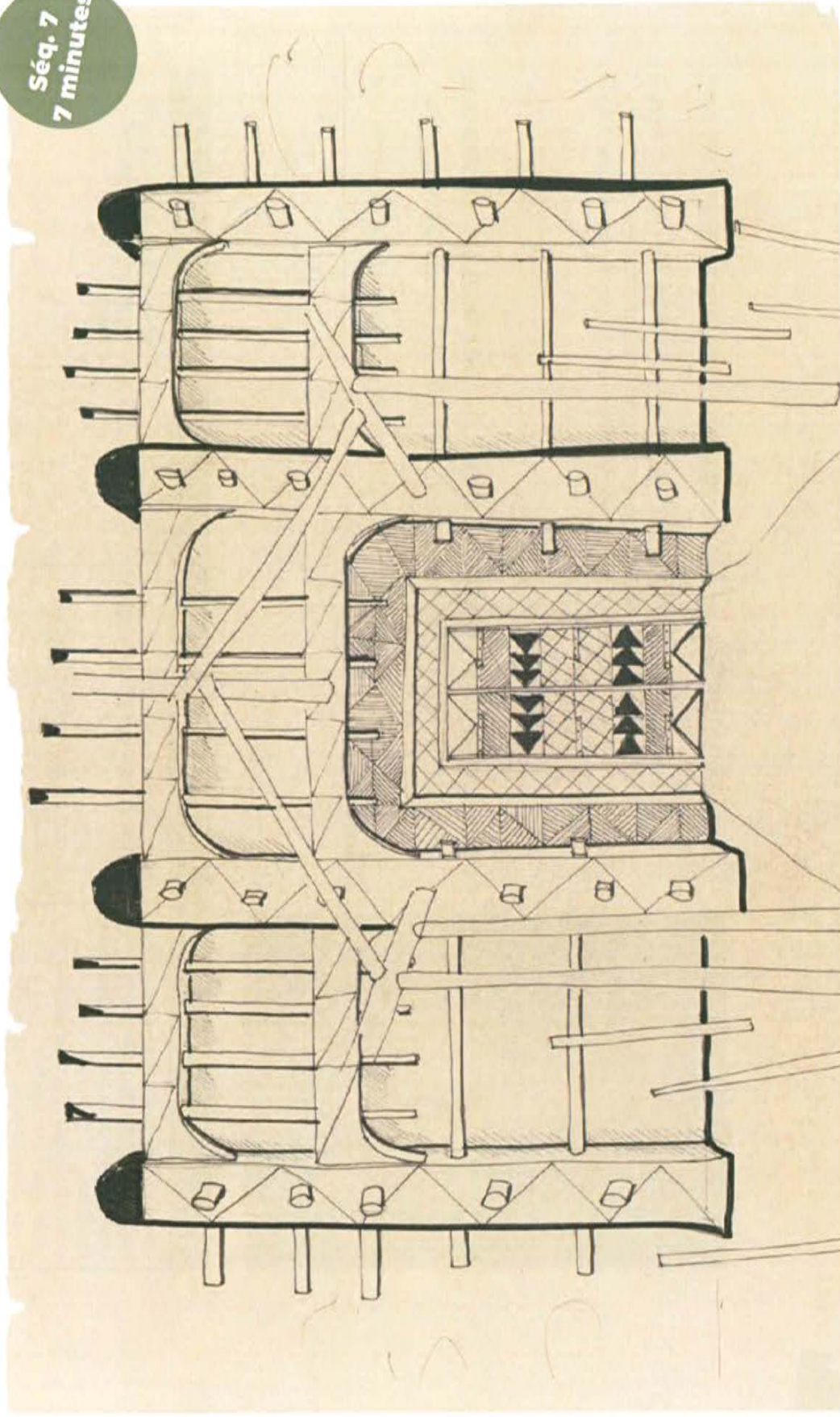
La queue d'un dragon surgit de derrière les bambous autour du pont et frappe violemment l'eau du bassin.

La porte de la bibliothèque africaine s'ouvre alors d'un coup. Émilie invite tout le monde à se réfugier à l'intérieur.

DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESRIPTIF
- pont mobile suspendu dans un couloir végétal... 10m/long, 4m/large - autour et sous le pont de l'eau façon marécage ou tourbière. - de chaque côté un mur végétal de roseau/bambous dense. - porte bibliothèque inspiration africaine.	- sonorisation - motorisation « queue qui frappe l'eau » - lumière - porte automate bibliothèque africaine	- bande son	- La queue du dragon frappe l'eau et éclabousse les spectateurs.

PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La bibliothèque africaine

Séq. 7
7 minutes



Une singulière bibliothèque... dans laquelle on s'instruit sur les crocodiles.



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La bibliothèque africaine



Les visiteurs découvrent une bibliothèque dont les formes sont courbes, « organiques ». Par un effet de miroirs au plafond, la pièce semble s'élever à l'infini.

Le sage rétro-futuriste qui les accueille est l'hôte unique & imposant de cette bibliothèque du savoir. Il leur fait prendre place autour des pupitres répartis un peu partout.

« Bonjour Émilie. »

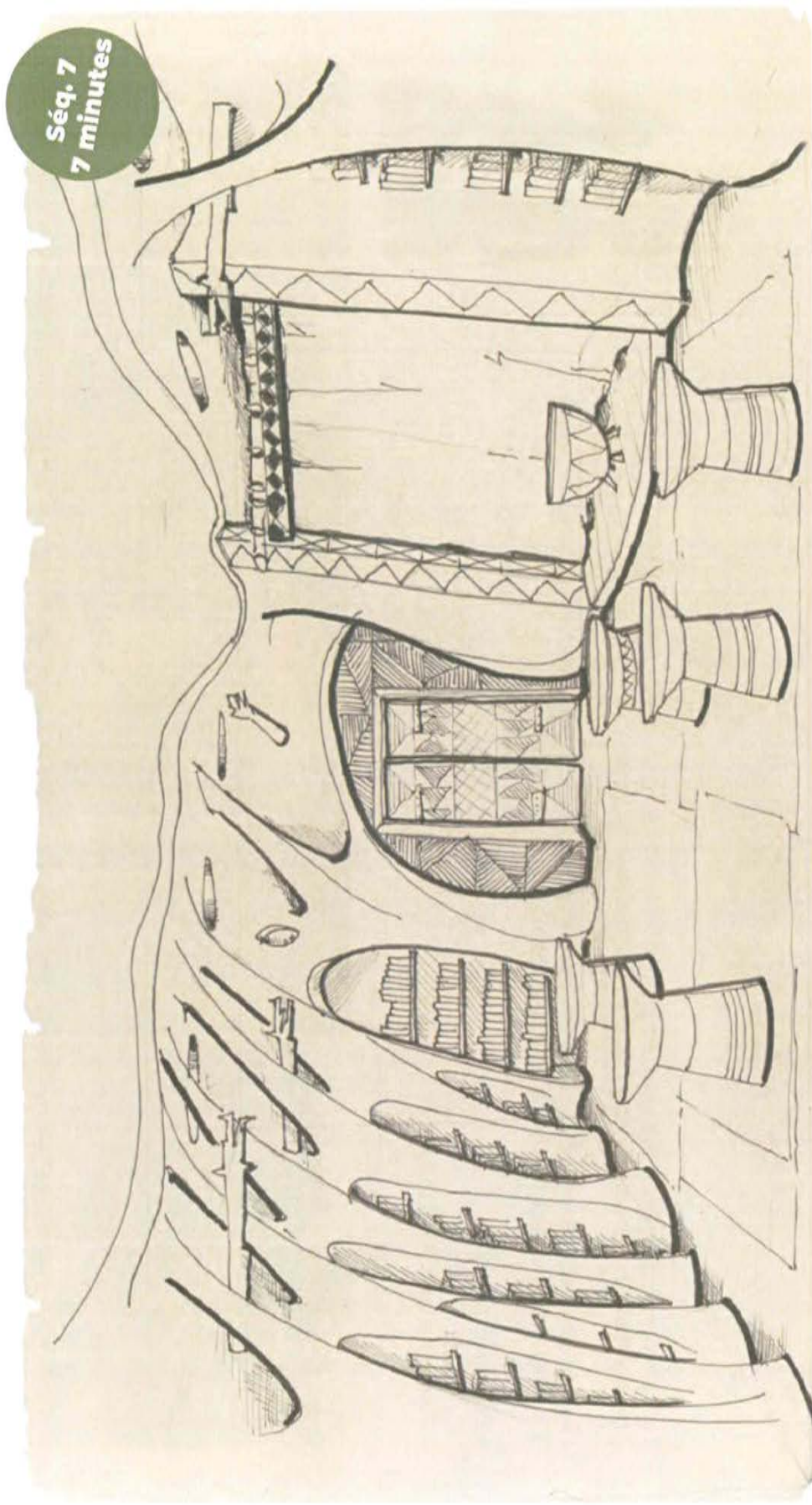
« Comment vous savez qui je suis ? »





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ

La bibliothèque africaine



Séq. 7
7 minutes



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La bibliothèque africaine

« Il se trouve ma fille que je suis celui qui connaît bien des choses... »

« Alors j'espère que vous connaissez mon grand-père, ça m'arrangerait bien ! »

« Ton grand-père, ma fille, c'est mon frère, sache que je le connais depuis longtemps... »

Il lui raconte alors qu'il a partagé un mafé avec son grand-père il y a 3 semaines, et qu'il a hâte de le revoir car il semble irrémédiablement marabouté par les dragons !

« J'ai beau débattre avec lui à chaque fois, lui dire que tout cela c'est des légendes, que les dragons sont surtout le fruit de l'imagination des hommes ! »

... Qu'entre les premiers squelettes de dinosaures retrouvés, et les apparitions terrifiantes de serpents gigantesques ou de crocodiles monstrueux qui ont effrayé les populations pendant des millénaires, le mythe des dragons s'est perpétué de lui-même dans l'esprit des hommes !

« Mais pour moi, le crocodile reste entre tous le plus fascinant ! »

Et là il devient intarissable sur les qualités, voire les super pouvoirs, du crocodile. En deux minutes tout y passe : de sa mâchoire qui exerce une pression équivalente à un broyeur de voitures, de ses sauts de plus d'1 mètre de hauteur, de ses sprints jusqu'à 17 km/h, de sa nage à 25 km/h et ses plongeurs à 15 mètres de profondeur. Et puis son incroyable vision nocturne, son ouïe qui peut déceler des sons sous l'eau et sa résistance unique à l'échelle planétaire puisqu'il est apparu il y a 200 millions d'années et qu'il a survécu aux dinosaures !





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La bibliothèque africaine

Ce n'est donc pas étonnant que l'homme ait été impressionné par des crocodiles depuis toujours, notamment entre le XVI^{ème} siècle où l'on importait leurs énormes squelettes de pays lointains... Il rit.

« Comme le Grand' Goule, le dragon monstrueux de la lointaine ville de Poitiers en France ! »

Et le sage de continuer ainsi, à commenter les projections animées sur les livres ouverts posés sur les pupitres devant les visiteurs, démystifiant un peu plus les dragons au profit des crocodiles !

Soudain, on entend clairement un énorme et terrifiant grognement au dehors. Le sage est surpris, Émilie sourit.

« Et ça, c'est quoi ? Un crocodile volant ? » « Je ne sais pas... »

Émilie profite de son avantage.

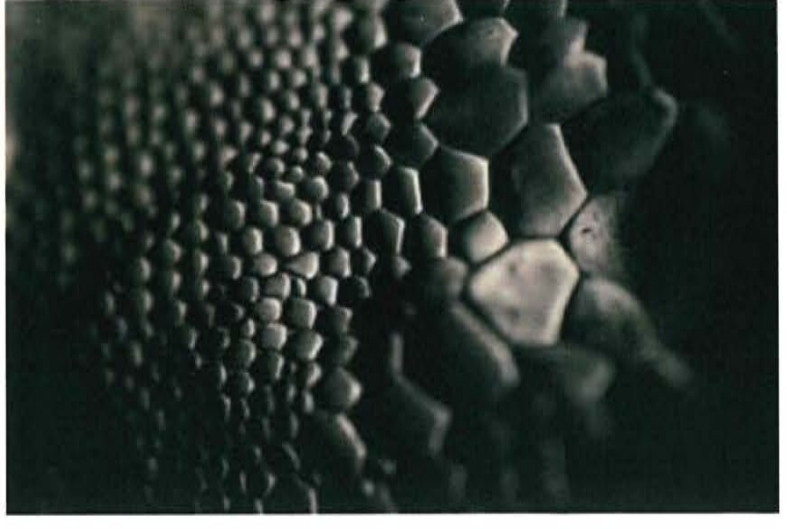
« Vous ne savez pas, où vous ne voulez pas savoir ? »

« Je...je ne sais...plus »

« En tout cas vous ne devriez pas en avoir peur, puisque vous n'y croyez pas... »

Le sage, respire, essaye de se reprendre.

« (il se racle la gorge) Je crois qu'il est temps pour vous de poursuivre votre route, la nuit peut tomber à tout moment au-delà de ses murs... ! »





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La bibliothèque africaine

Émilie s'inquiète à nouveau.

« Vous pensez que je vais retrouver mon grand-père ? »

« Tout ce que je sais mon enfant, c'est que là où il est, tu le trouveras. »

Émilie soupire.

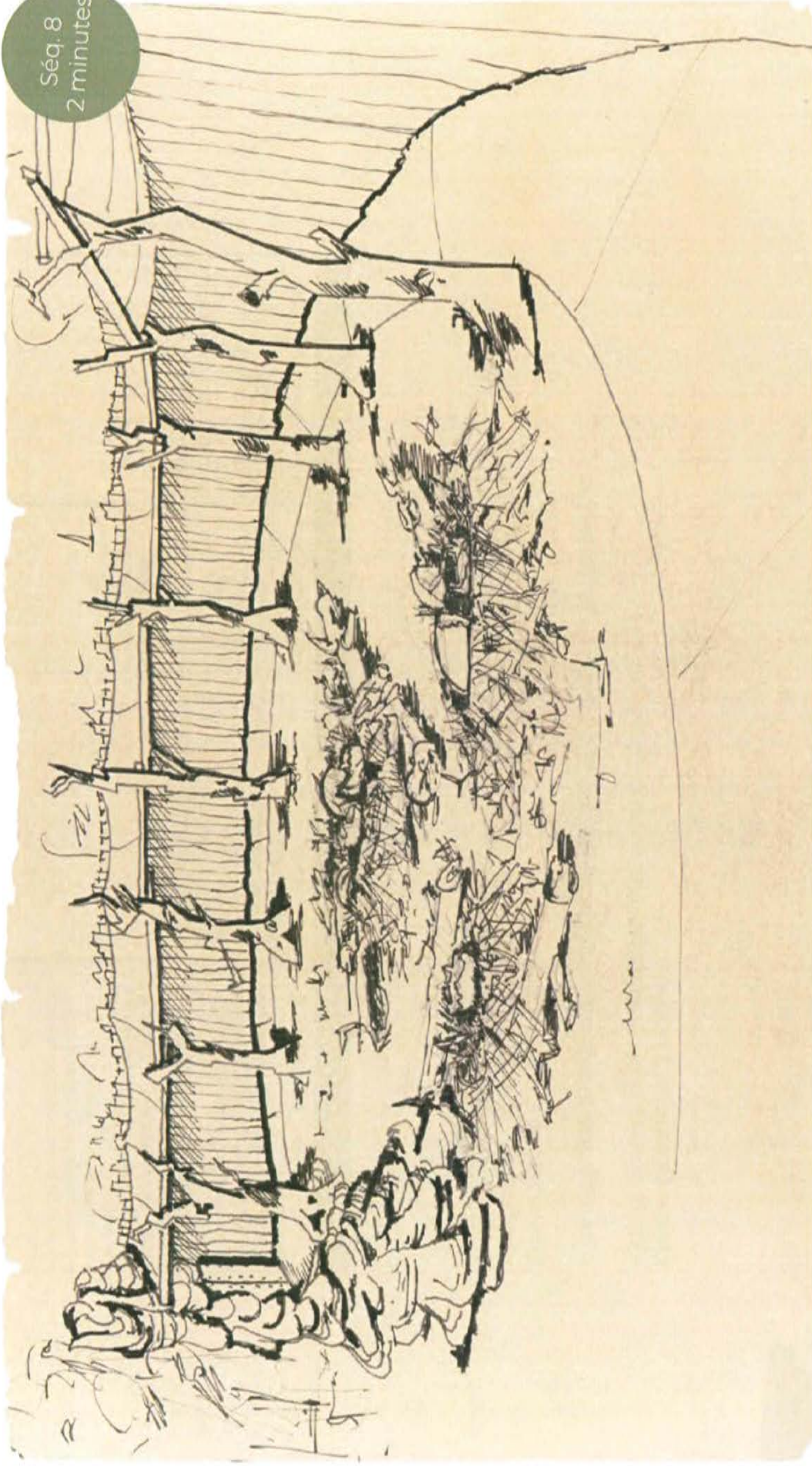
« Ben voyons... »

DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESRIPTIF
- Pièce « tout dans les courbes » en pisé/sable. - Sable au sol repoussé sur les côtés. - Alcôves aux formes « de crocodiles » : corps, gueules, queues se superposent. - ajouts de dents/beau/œil dans la masse du pisé. - 6/8 supports-pupitre de « lecture debout » avec livre ouvert pour projection - assis/debout 2/3 personnes - Miroir/miroilage au plafond pour illusion de bibliothèque en hauteur infinie.	- sonorisation - 8 picoprojecteurs - 1 videoprojecteur courte focale > projection 2'50 de base) - lumière - porte automate de sortie - motorisation simple (> pipe broceliande)	- préparation & animation d'olts d'archives / stockshot. - typos animées - bande son - Vidéo : - tournage studio (1,5 j) - comédien en costume - accessoires	- Bibliothèque de terre type Benin - projection taille 1 du bibliothécaire derrière sa chaire décor réel. - mapping sur étagères autour du bibliothécaire.



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le jardin des nids

Séq. 8
2 minutes



Dans le jardin des nids, l'angoisse monte...



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ Le jardin des nids



Les visiteurs pénètrent dans un nouveau territoire inconnu...et la pression monte d'un cran, car très vite ils se retrouvent entourés de nids gigantesques, vides, où seules quelques plumes aux tailles alarmantes traînent de ci de là. Des bruits sourds et persistants semblent faire trembler le sol : des éboulements de rochers ? Le pas d'une immense, monstrueuse bête invisible ? ... L'atmosphère est tendue.

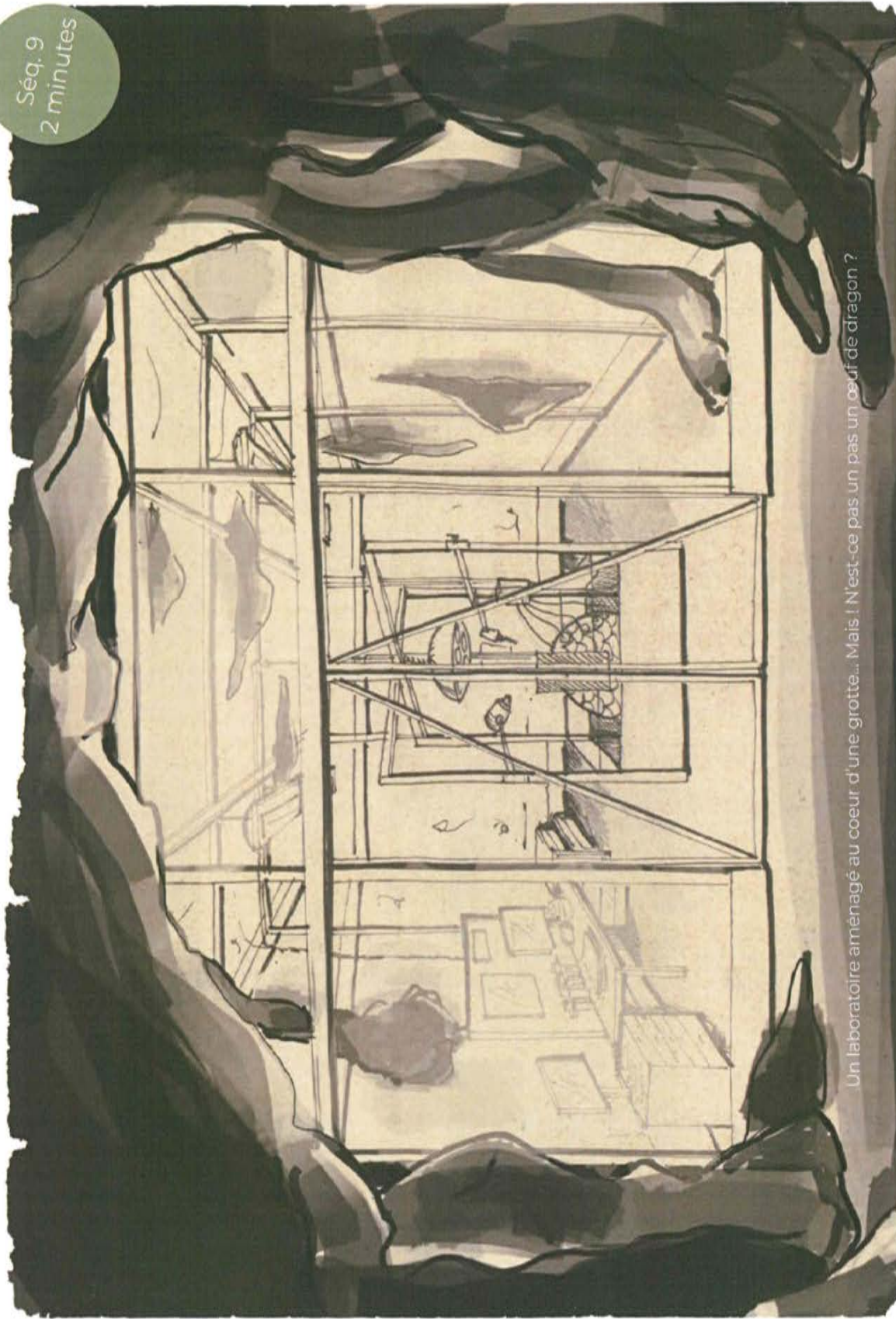
Au bout d'un moment, nos aventuriers tombent sur l'entrée d'une grotte... Émilie va pour passer son chemin, mais soudain on perçoit, en provenance de l'intérieur de la grotte, le bruit étouffé de ce qui ressemble à un minuteur de four...Bip, bip !...Bip bip... Émilie n'en revient pas.

« Qu'est-ce que c'est que ça ? Est-ce que ça pourrait être mon... ?
Il faut que j'aille voir ! »

DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA
- des nids géants (...vides) - des carcasses d'animaux - des plumes	- sonorisation - vapeur / brumisateur	- bande son

PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La grotte

Séq. 9
2 minutes



Un laboratoire aménagé au cœur d'une grotte... Mais ! N'est-ce pas un pas un œuf de dragon ?



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La grotte

Quand les visiteurs pénètrent dans la grotte, ils découvrent une série d'œufs géants fossilisés dans la roche, ainsi qu'une grande toile plastifiée de tente semi-transparente, du genre de celles qui servent à isoler de manière stérile des lieux ou des personnes.

Dans la paroi de la tente, une grande fenêtre en plastique (toile de projection) qui laisse voir ce qu'il y a à l'intérieur : Émilie - enfin en chair et en os, en train de sauter au cou de son grand-père enfin retrouvé ! Émue, Émilie lui fait un énorme câlin.

« Pourquoi tu as disparu aussi longtemps ?? J'ai...j'ai vraiment eu peur pour toi, tu sais ? »

Le grand-père lui dit qu'il est réellement désolé... Mais qu'après avoir trouvé un œuf de dragon visiblement abandonné, il est obligé de le surveiller 24h sur 24. En effet : derrière eux, au centre de l'espace protégé par la tente, trône un œuf encore plus gros que les autres, chauffé par des lampes UV. Matt Sheppard invite le public à venir les rejoindre dans la tente pour observer l'œuf.

« Tu avais donc raison, les dragons existent vraiment alors... »

« Mais bien sûr qu'ils existent, comment peut-on en douter!? »





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La grotte

Il se met à rêver de tous les dragons qu'il lui reste à découvrir, maintenant qu'il a la preuve de leur existence !

Vont se succéder alors en projection, depuis l'intérieur de l'œuf sur sa coquille, toute une série de mythiques dragons : LE SMAUG du Hobbit qui vit en terre du milieu... LE LEVIATHAN, un monstre biblique, marin et à plusieurs têtes... LE SIRRUSH, un dragon babylonien à longues cornes avec des griffes de félin et d'oiseau... ZMEÏ CORYNYCH, nommé aussi le Godzilla russe... LE BOLLA, un dragon assoupi de la mythologie Albanaise...

A la fin de ce défilé de dragons légendaires, l'œuf géant qui chauffe toujours dans l'incubateur commence soudain à se craqueler... Le grand-père saute de joie.

« Émilie ! Regarde ! Ça y est, il va sortir ! »





PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La grotte

« Ooooh ! J'pourrais lui donner le premier biberon ? »

Un couinement retentit du fond de l'œuf... Un gigantesque grondement venant de l'extérieur lui répond, faisant trembler le sol. Le bruit d'une présence massive semble s'approcher...

A travers la fenêtre plastifiée qui donne sur la grotte (écran de projection), on sent la lumière venant de l'extérieur qui baisse. La tête d'un énorme dragon apparaît devant l'entrée de la grotte. D'abord de profil, son œil observe le public pendant quelques secondes...

Puis soudain, il se tourne de face et projette des flammes dans la grotte.



DÉCOR	TECHNIQUE	MEDIA	NOTES/DESRIPTIF
- espace divisé en 2 : grotte en pierre & zone sous « tente sanitaire » - sur la partie face public en rentrant : 1 fenêtre plastifiée opacifiée avec projection de l'intérieur et une porte/sas donnant accès à l'intérieur de la « zone isolée ». - au centre de la zone sanitaire, un œuf géant émerge de la terre. - couloir de sortie customisé.	- sonorisation - lumière - 1 vidéoprojecteur sur la fenêtre - de la zone/tente sanitaire (visible sur les 2 faces) - 1 vidéoprojecteur dans l'œuf pour projeter sur la coquille. - porte automate de sortie	- bande son - préparation & animation d'elts d'archives / stockshot. - animation embryon et craquelures. - bande son Vidéo : - tournage studio (1,5 j) - 2 comédiens en costume - accessoires - CGI animation dragon - CGI flammes - reconstitution decor grotte pour intégration dragon??	- la fenêtre/écran sert sur 2 temps : dans la grotte pour voir à l'intérieur les retrouvaillies de Shepard et Émilie puis depuis l'intérieur pour voir le dragon entrer dans la grotte.



PARCOURS SCÉNOGRAPHIÉ La parenthèse enchantée

Terre de Dragons



Food truck
Le conservatoire des gallinacées
Aire de jeux



LE JARDIN AQUATIQUE

Ce jardin paysagé, à l'issue du parcours scénographié, est un lieu à part qui isole le visiteur de la piscine voisine et de la route départementale toute proche.

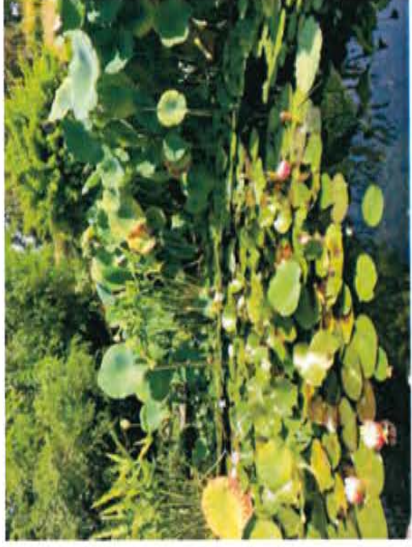
Lieu de détente où une série de bassins permet de découvrir non seulement le patrimoine végétal mais aussi de proposer une troisième séquence d'animation.

Au cœur du jardin divers espaces d'animation et d'atelier sont positionnés de sorte à multiplier les expériences de visite

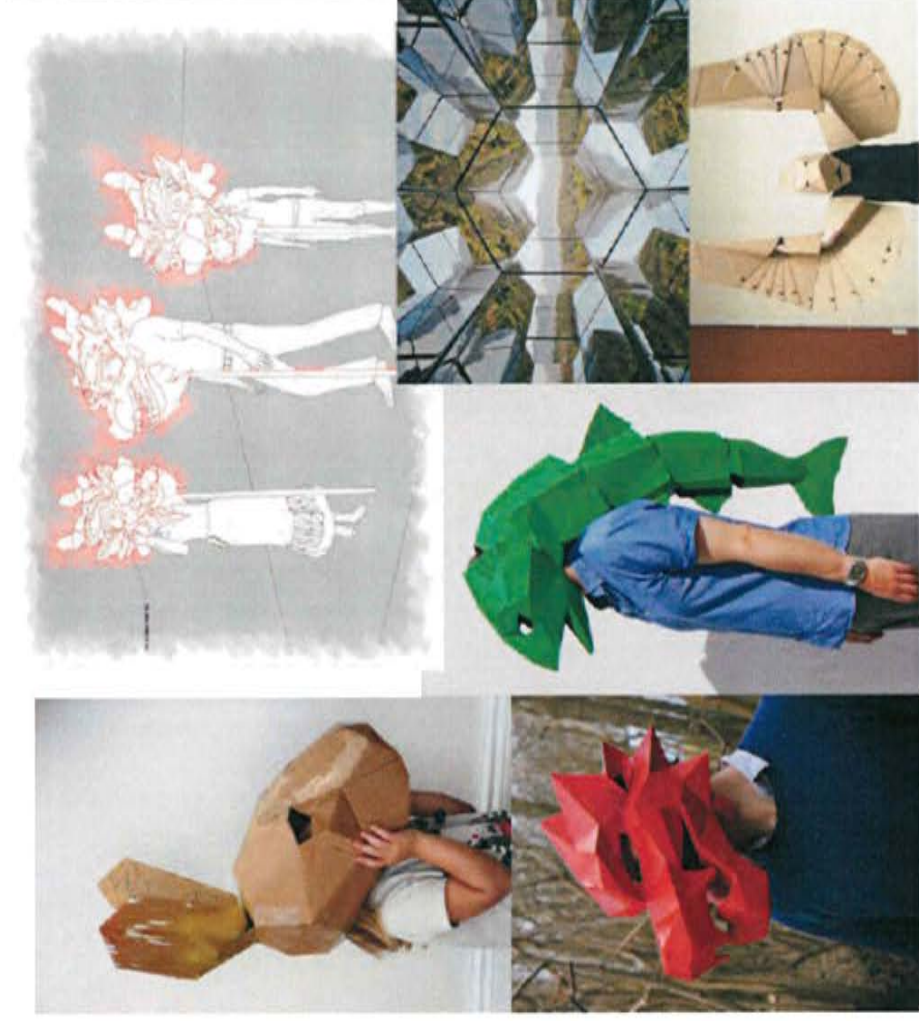




LE JARDIN AQUATIQUE



Animations



LES YEUX DU DRAGON

casque géant pour voir comme les dragons !

Principe

Une tête de dragon suspendu à hauteur d'homme, dans lequel on glisse la tête pour regarder à travers des kaléidoscopes dans les ouvertures des yeux.

Descriptif

De différentes tailles et hauteur, des objets en form de têtes de dragons qui tournent sur 360°. Le paysage et les gens qui stationnent se trouvent déformés/démultipliés de façon drôle et joyeuse !

Animations



LA DRAGONITE*

atelier peinture de pierres de Dragons

Principe

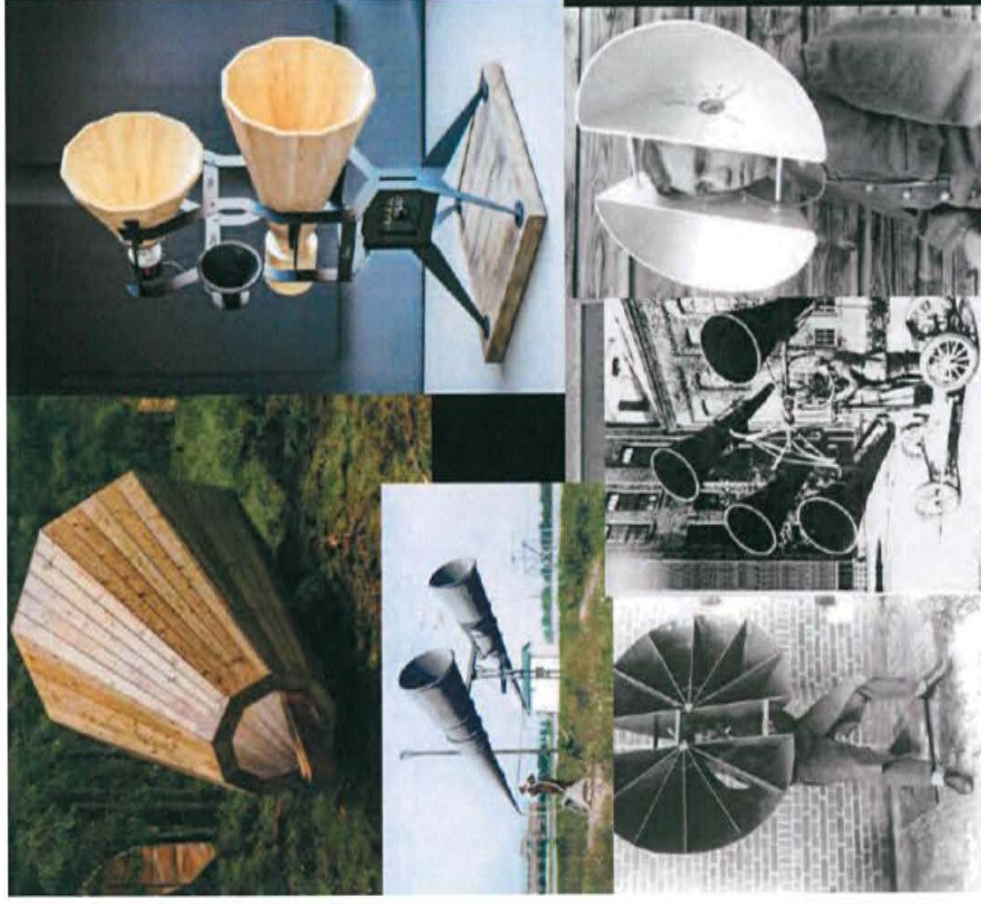
un espace animé en été pour les enfants de 7 à 77 ans de peinture de pierres qui sont ensuite déposés sur une zone de la forêt, là où supposément on trouve des dragonnes.

Descriptif

A disposition des pierres et de la peinture, + un plan pour aller déposer au bon endroit sa pierre dans le parc !

* : Pierre du dragon, la draconite est un objet aux grands pouvoirs caché dans leurs crânes. Parmi les nombreux secrets qui entourent les dragons et les possibilités qu'offrent certaines parties de leur corps, comme leurs écailles ou leurs dents, la draconite est celle la plus recherchée.

Animations



LE CHANT DES DRAGONS
Des cornes pour écouter les dragons qui grognent.

Principe / Descriptif
des cornets grands formats qui peuvent bouger de droite à gauche. En pointant ces cornets géants vers les hauts-parleurs disséminés dans le paysage, on peut entendre distinctement le son du dragon.

Liste des pièces du dossier		
	Formulaire CERFA n°13409*06 (17 pages) + Titre habilitant	
PC1	Plan de Situation - Extrait du plan cadastral	
PC2	Plan de masse général	Echelle 1/500
PC3	Coupe <i>projet</i> + détail sur cheminement	Echelle 1/250
PC4	Notice descriptive	
PC5.1	Local soigneur	Echelle 1/100
PC5.2	Cabanes jeux enfants	Echelle 1/100
PC5.3	Cabane "Food Truck"	Echelle 1/100
PC5.4	Cabane Bibliothèque Africaine / Comptoir Chinois	Echelle 1/100
PC5.5	Dragon - Perspective et élévations	Echelle 1/250
PC5.6	Travel Pod "La machine à voyager dans le temps"	Echelle 1/100
PC6	Perspective du projet dans l'environnement	
PC7	Photos du site dans son environnement proche	
PC8	Photos du site dans son environnement lointain	
PC39	Notice d'accessibilité	
PC40	Notice de sécurité + Attestation de l'exploitant	
Annexe 1	Dragon - Vue en plan	Echelle 1/250
Annexe 2	Dragon - Vue en plan aménagement intérieur	Echelle 1/250

PERMIS DE
CONSTRUIRE

Maître d'Ouvrage:

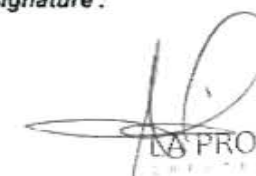
La Prod est dans le Pré
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

DESIGNATION

Aménagement de l'espace
extérieur de
"La Planète des Crocodiles"
à CIVAUX (86320)

le: 19 Jul 2019

signature :


LA PROD EST DANS LE PRÉ
9 Place Bernard Moitessier - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 37 37 09 - 05 46 37 37 10
SAS au capital de 115 300 €
RCS La Rochelle 321 376 923 - APE 5511B

Lieu des Travaux:

Site de La Planète des Crocodiles
Route du Fond d'Orveau
86 320 CIVAUX

SASU
ALAIN MATHIEU ARCHITECTURE



cabinet d'Architecture

Inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes
sous le numéro national 519206

30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79



Demande de
☐ **Permis d'aménager**
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
☒ **Permis de construire**
 comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*06

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de locaux annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs, ...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Arrée N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National
☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : ____/____/____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : **LA PROD. EST. DANS LE PRE** Raison sociale : _____

N° SIRET : **131219123 0000** Type de société (SA, SCI, ...): _____

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : **AMIEL** Prénom : **THIERRY**

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : **9** Voie : **PLACE MOITESSIER**

Lieu-dit : _____ Localité : **LA ROCHELLE**

Code postal : **17100** BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : **0546373709**

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : **ROUTE DU FOND D'ORVEAU**

Lieu-dit : **LES TREILLES** Localité : **CIVAUX**

Code postal : **86130** BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : **Z.O.** Numéro : **21615**

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : **60990**

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☒

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui ☐ Non ☒ Je ne sais pas ☐

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☒

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☒

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☒

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas ☒

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :
- ☐ Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : MATHIEU Prénom : ALAIN

Numéro : 30 Voie : RUE PAUL VERLAIN

Lieu-dit : Localité : POITIERS

Code postal : 86000 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S19206

Conseil Régional de : POITOU CHARENTES

Téléphone : 06 81 61 00 93 ou 06 81 31 71 91 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : cabinet-mathieu@orange.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

Alain MATHIEU
ARCHITECTURE
 30, rue Paul Verlaine
 86000 POITIERS
 Tél : 06 81 61 00 93 - 06 81 31 71 91
 SIRET : 829 905 718 RCS Poitiers NAF : 7111Z

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Création d'un nouveau parcours extérieur scénographié avec un cheminement de visite : travel pod, bibliothèque africaine, comptoir chinois, dragon et déambulation lacustre, dans le prolongement de la Planète des Crocodiles

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : raccord sur le site existant (étude en cours)

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Localif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

☐ Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐

Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☒

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁸						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		654,40				654,40
		654,40				654,40

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémis, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non construit de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local construit de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 - L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants : « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret n° 93-247 du 2 avril 1993 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public		654,40				654,40
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)			654,40				654,40

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémis, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non construit de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local construit de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

17

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 60990

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6572

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 67562



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

PA

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
☐ PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☐ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
☐ PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
☐ PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
☐ PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un lotissement :

☐ PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

☒ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☒ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Elle sert également à vérifier les cadastres existants et à fournir, par le biais de la mairie, les documents complémentaires figurant au cadastre. Cela peut vous permettre de bénéficier d'allègements plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs relatifs à vos déclarations, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Code relatif à la mairie du lieu du projet

PC ou PA 001 Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : 654,40 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? 0 m². Quel est le nombre de logements existants ? 0

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : m².

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : 0,50 m

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☒

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☒

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
☐ F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

FA

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier



ATTESTATION

Je soussigné Hervé JASPART, autorise LA PROD EST DANS LE PRE à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées ZO n°265 et ZO n°280 appartenant à la commune de Civaux pour la création d'un nouveau parcours extérieur scénographique avec un cheminement de visite dans le cadre de l'extension de la Planète des Crocodiles

Fait à CIVAUX, le 23 juillet 2019



Le Maire,
Hervé JASPART

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date
19/07/2019

Nom et Signature du déclarant
AMIEL

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard Motessier - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 37 37 09 - 05 45 37 37 10
SAS au capital de 113 300 €
RCS La Rochelle 321 376 923 - APE 5911B



Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture

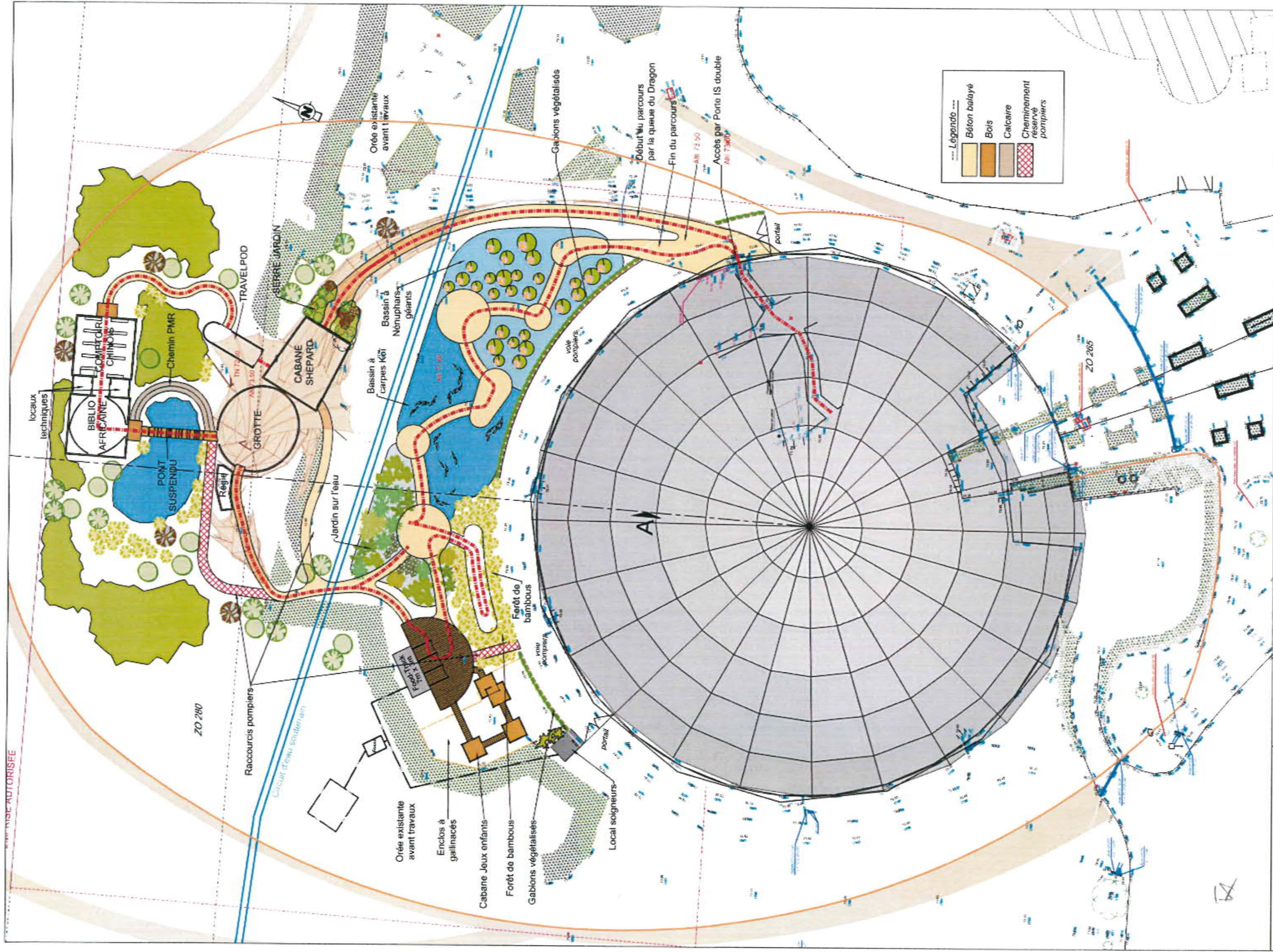


30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC1 Plan de situation - Extrait du plan cadastral

18 juillet 2019



Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture

30, rue Paul Verlaine
86000-POUILLEY
tél : 06 98 00 93 79

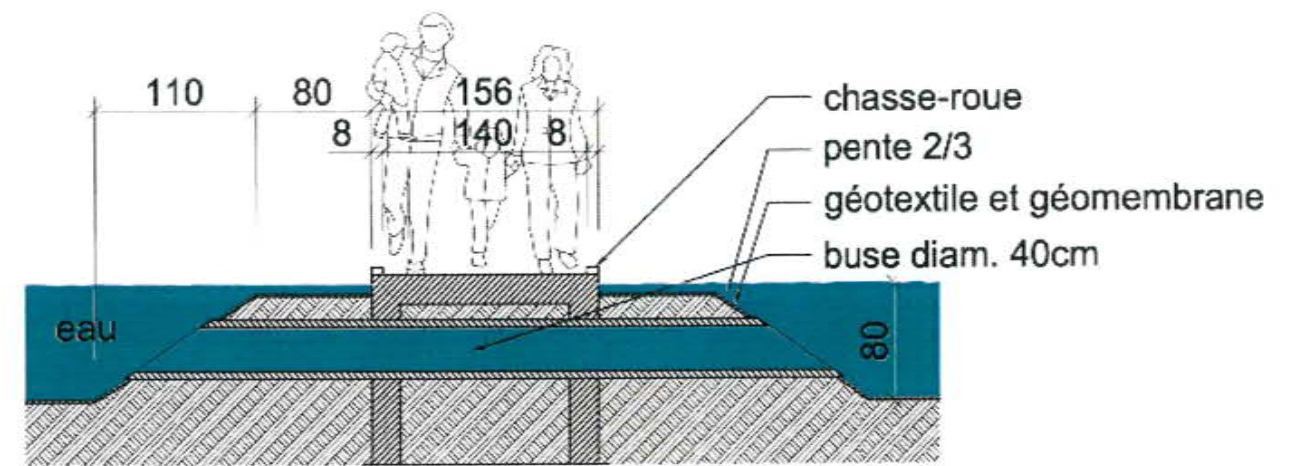


Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

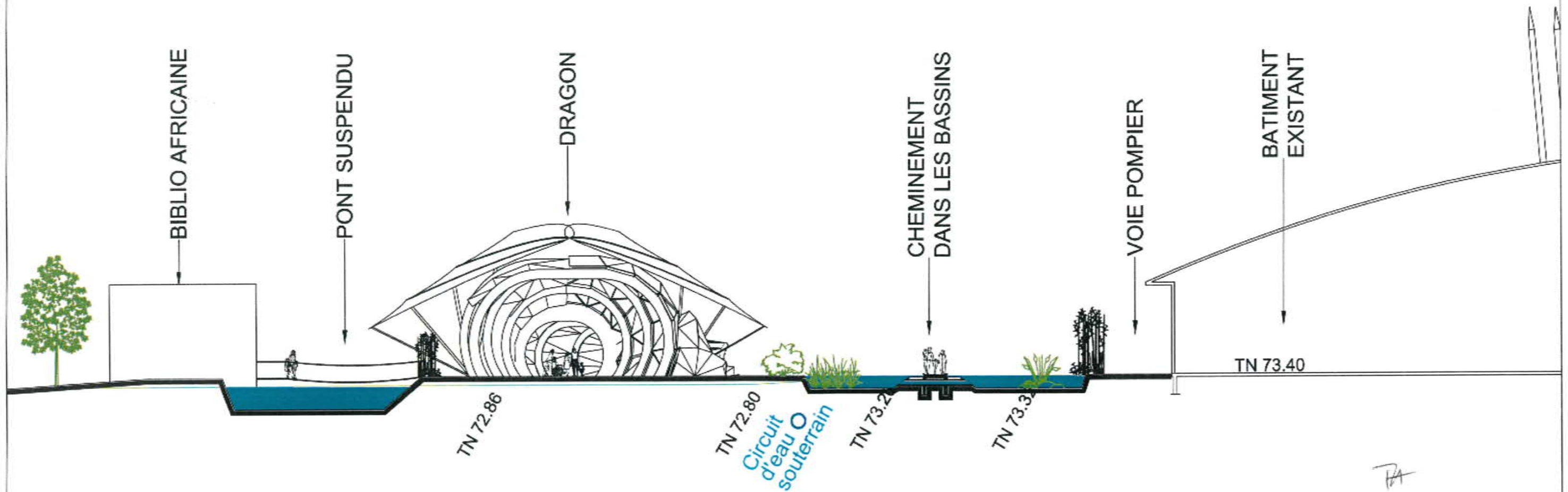
Echelle 1/500^e

18 juillet 2019

PC2 - Plan de masse général



Détail sur cheminement dans les bassins - Ech 1/50^e



COUPE LONGITUDINALE A-A - Ech 1/250^e

Maitre d'ouvrage
LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture
30, rue Paul Veraine
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC3 - Coupe Projet

Echelle 1/250^e

18 juillet 2019

PC 4 – NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice concerne la création d'un parcours extérieur scénographique avec un cheminement de visite : cabane du Professeur Shepard, Travelpod, Bibliothèque africaine, Comptoir chinois, grotte, Foodtruck, espace de jeux pour enfants et déambulation lacustre, dans le prolongement de la visite de « LA PLANETE DES CROCODILES », sur un terrain cadastré ZO n°265 et ZO n°280, totalisant une surface de 67.562 m².

Situation du terrain :

Le terrain est situé au Nord de CIVAUX (86), route de Fond d'Orveau, dans le prolongement du site « LA PLANETE DES CROCODILES »

Occupation du terrain :

Le terrain est actuellement nu de toute construction et non clos.

Accès et voirie :

Le terrain est accessible dans le prolongement de la visite du site « LA PLANETE DES CROCODILES »
La voirie et le stationnement sont existants.

Desserte par les réseaux :

Les réseaux **courant fort et courant faible** sont existants sur le site. Une liaison souterraine sera réalisée depuis le bâtiment vers la Régie (TGBT).
Le **réseau AEP** sera également repris depuis le bâtiment existant.
L'**assainissement** pour les cabanes LOCAL SOIGNEURS + FOODTRUCK sera géré par un assainissement non collectif dimensionné et adapté à proximité.
Le **réseau d'eaux pluviales** sera repris sur le réseau de la PLANETE DES CROCODILES.
Un **bassin de surverse** sera utilisé pour gérer les niveaux d'eau des différents bassins créés : le bassin sous le pont suspendu au Nord du projet, le jardin sur l'eau et le bassin à nénuphars géants. Ce bassin de surverse, commun avec le projet d'aménagement mitoyen, et hors site, sera étudié en collaboration avec la maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement du parc de loisirs voisin.

Caractéristique du terrain :

Le terrain présente un léger dénivelé du Sud au Nord d'environ 1,20 m.
Il est boisé par une bande d'arbres de haute tige d'Est en Ouest, débouchant sur une clairière.
Il est actuellement en friche et non clos.
Il est traversé d'Est en Ouest par un réseau d'eau souterrain de refroidissement de la centrale nucléaire voisine, et alimentant un local technique existant sur une parcelle mitoyenne.
Il existe un chemin calcaire en périphérie de « LA PLANETE DES CROCODILES ».
Il est prévu de rétablir la planéité du terrain en se servant des matériaux excavés des futurs bassins et en les réutilisant comme remblais en fond de parcelle.

Emprise au sol :

- Dragon abritant cabane, grotte et régie : 376,85 m²
 - Travelpod : 28,30 m²
 - Cabane double accueillant la Bibliothèque africaine et le Comptoir chinois : 184,80 m²
 - Foodtruck : 21 m²
 - Local soigneurs : 12 m²
- Soit une surface bâtie et couverte totalisant 654,40 m²

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

Le parcours scénographique sera implanté au Nord de la « PLANETE DES CROCODILES » située le long de la RD114

Hauteur maximale de la construction :

La hauteur maximale du dragon sera de 9,70 mètres

Aspect extérieur :

Depuis la sortie Nord Est de la serre de « LA PLANETE DES CROCODILES », un cheminement extérieur sera réalisé en béton, non meuble.

Le visiteur entrera progressivement dans l'univers du dragon, par sa queue, en longeant un demi-squelette réalisé en structure lamellé collé. La queue du dragon sera complétée au fur et à mesure jusqu'à l'arrivée du visiteur dans un espace végétalisé : **LA SERRE JARDIN**.
NOTA : c'est à partir de ce point que le personnel gèrera le flux des visiteurs (19 visiteurs maximum par cabane).

Une porte automatique battante permettra l'accès à l'animation suivante : immersion dans l'univers du Professeur SHEPARD. A la fin de l'animation la porte automatique battante s'ouvrira permettant l'accès au **TRAVELPOD** (Voyage dans le temps).

A la fin de l'animation, une porte automatique battante s'ouvrira vers une **déambulation extérieure** avec des plantations et des végétaux qui permettront au visiteur de prolonger son immersion jusqu'à la double cabane qui accueillera la **BIBLIOTHEQUE AFRICAINE** et le **COMPTOIR CHINOIS**, réalisée en ossature bois avec panneaux OSB recouverts d'un film pare-pluie et de planches de croûtes de bois pour les façades non visibles par le visiteur. Les façades principales des cabanes avec un accès et une sortie, seront décorées selon le thème défini (cf. PC 5). L'entrée et la sortie s'effectuera par des portes automatiques battantes.

Le visiteur empruntera un **PONT SUSPENDU** réalisé en bois, passant au-dessus d'un plan d'eau aménagé, qui le mènera à la dernière cabane installée dans le corps du dragon avec un décor **GROTTE** dont l'entrée et la sortie s'effectueront par des portes automatiques battantes. Le visiteur ressortira par la tête du dragon. L'ossature du dragon sera réalisée en structure lamellé collé (squelette), recouvert sur sa moitié de panneaux de TRESPA NM01 Rusted Brown – ton rouille aspect acier corten (écailles), positionnés de manière décalée pour donner un effet de relief et jouer avec la luminosité, et les ailes seront réalisées en toile micro-perforée.

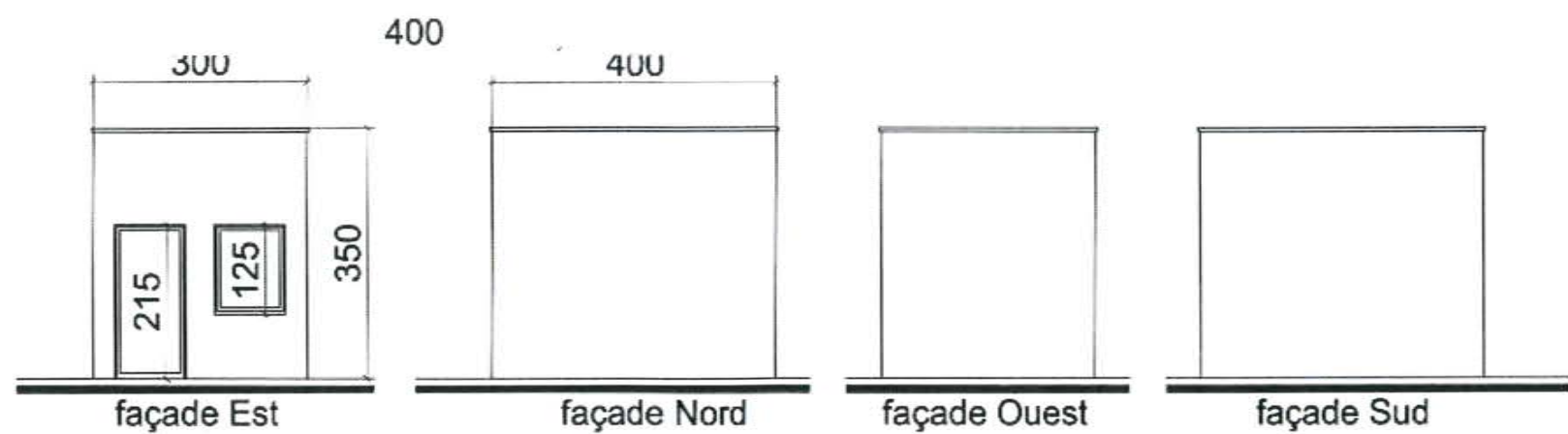
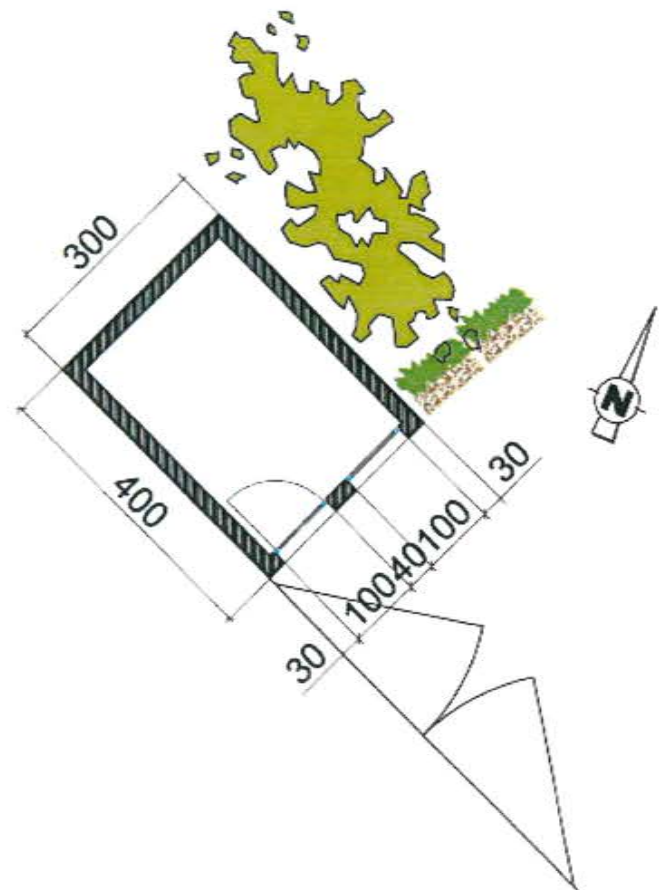
Le visiteur poursuivra sa visite en empruntant le cheminement réalisé en béton vers un espace de détente avec quelques mange-debout et un point de restauration rapide de type **FOODTRUCK**, recouvert d'une pergola avec des toiles mobiles, sur une esplanade en bois.

Dans le prolongement, un **ESPACE DE JEUX** dédiés aux enfants sera composé de quatre cabanes sur pilotis et reliées entre elles par des ponts suspendus sécurisés, surplombant un **ENCLOS A GALINACES**.

Le parcours extérieur s'achèvera en empruntant un passage menant à une **FORET DE BAMBOUS** puis le visiteur sera dirigé vers une déambulation lacustre composée de différentes plateformes en béton reliées entre elles par des cheminements sur l'eau et traversant différents univers : le **JARDIN SUR L'EAU**, le **BASSIN A CARPES KOI** et le **BASSIN A NENUPHARS GEANTS ET A LOTUS**.

La fin du parcours ramènera le visiteur à son point de départ afin de réintégrer la fin de la visite intérieure de la serre abritant la « PLANETE DES CROCODILES ».

La **voie pompier** existante en périphérie de la serre sera conservée et remise en état. L'accès s'effectue par deux portails installés au Nord-Est et au Nord-Ouest de la serre.
Des **gabions végétalisés** seront positionnés en demi-cercle entre la voie pompiers et l'accès public, permettant, côté visite extérieure, de masquer les parois béton de la serre ainsi que la voie pompier.
Des raccourcis réalisés en calcaire stabilisé permettront un accès piéton aux services de secours vers toute zone du site.



Maitre d'ouvrage
LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



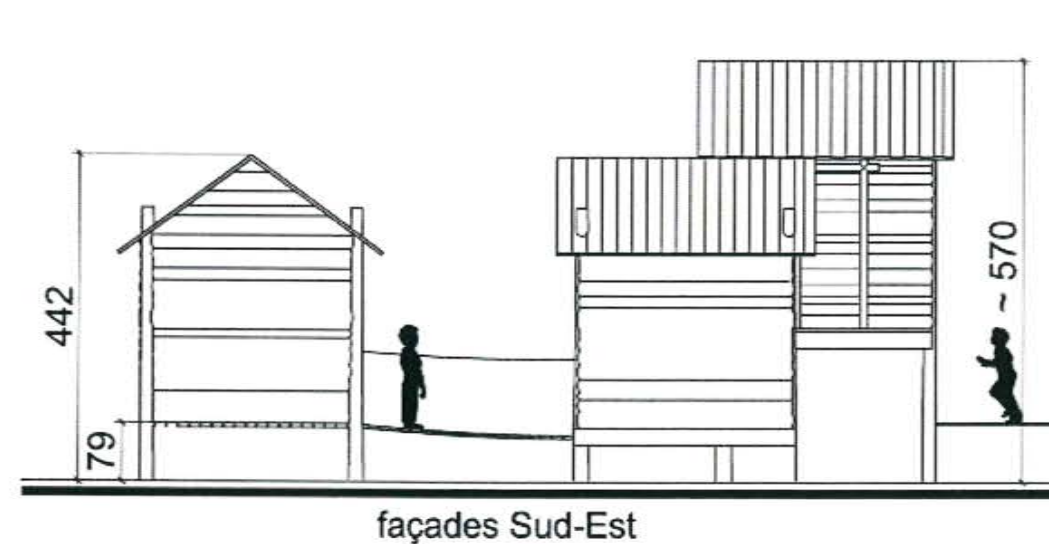
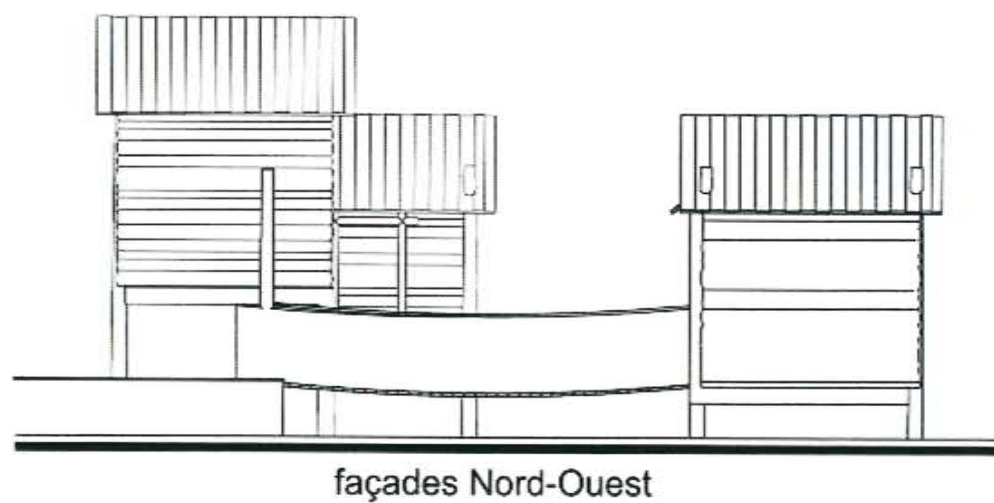
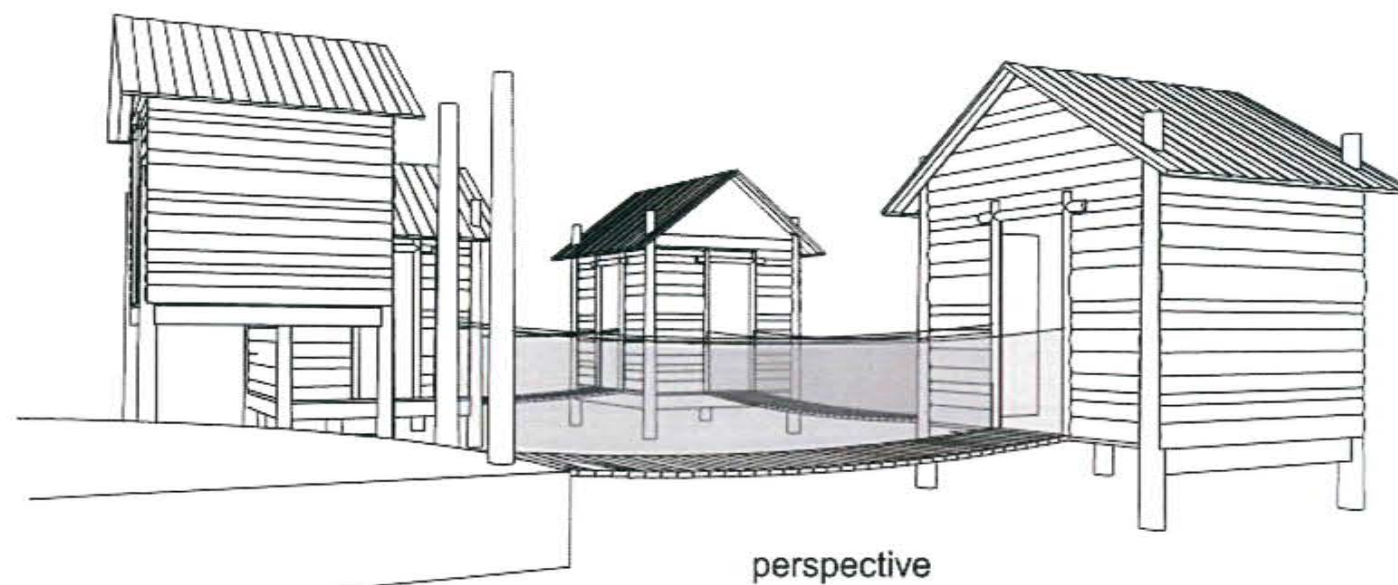
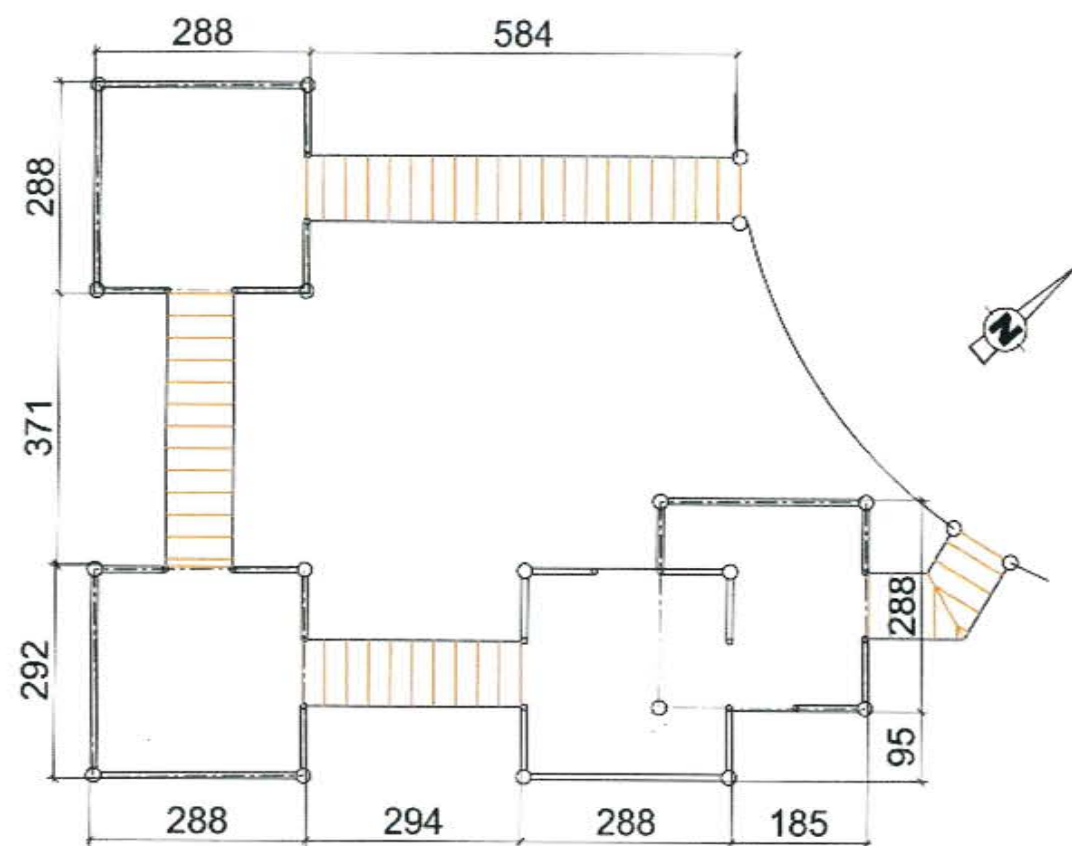
30 rue Paul Verlaine
86000 POUILLEY
tel : 06 98 00 93 79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC 5.1 - Local soigneurs

Echelle 1/100^e

18 juillet 2019



Maitre d'ouvrage
LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

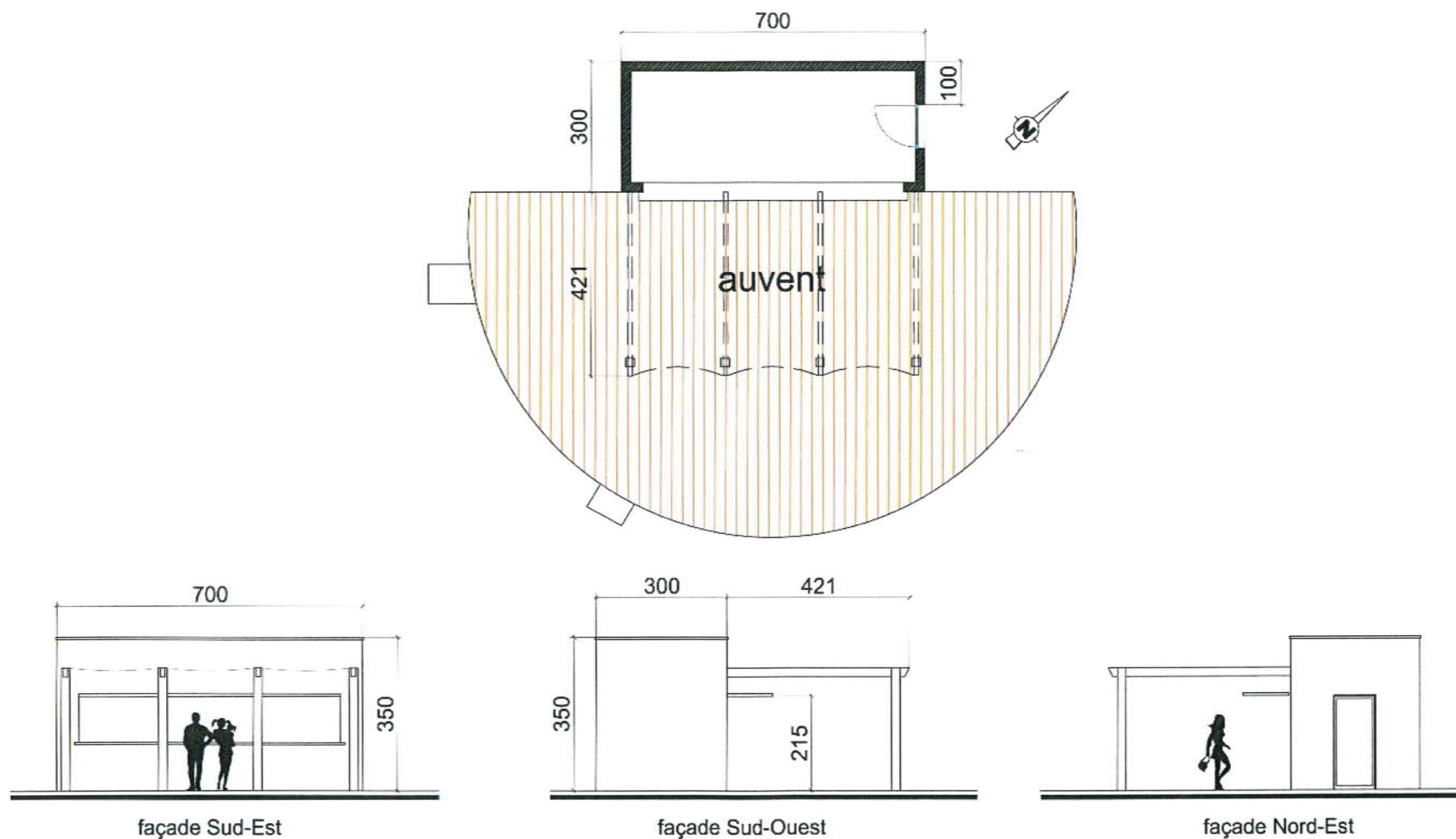
Alain MATHIEU Architecture
30, rue Paul Verlainne
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC5.2 Cabanes jeux enfants

Echelle 1/100^e

18 juillet 2019



Maître d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



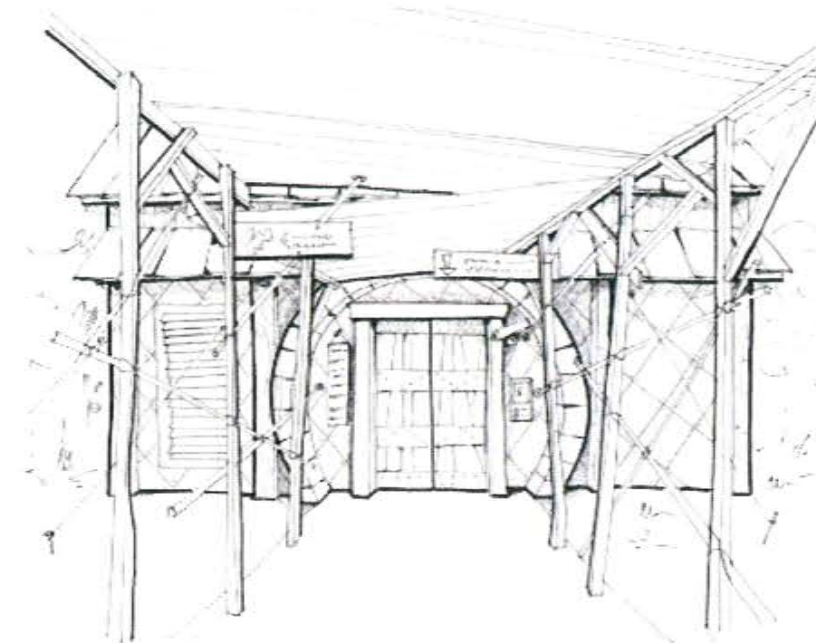
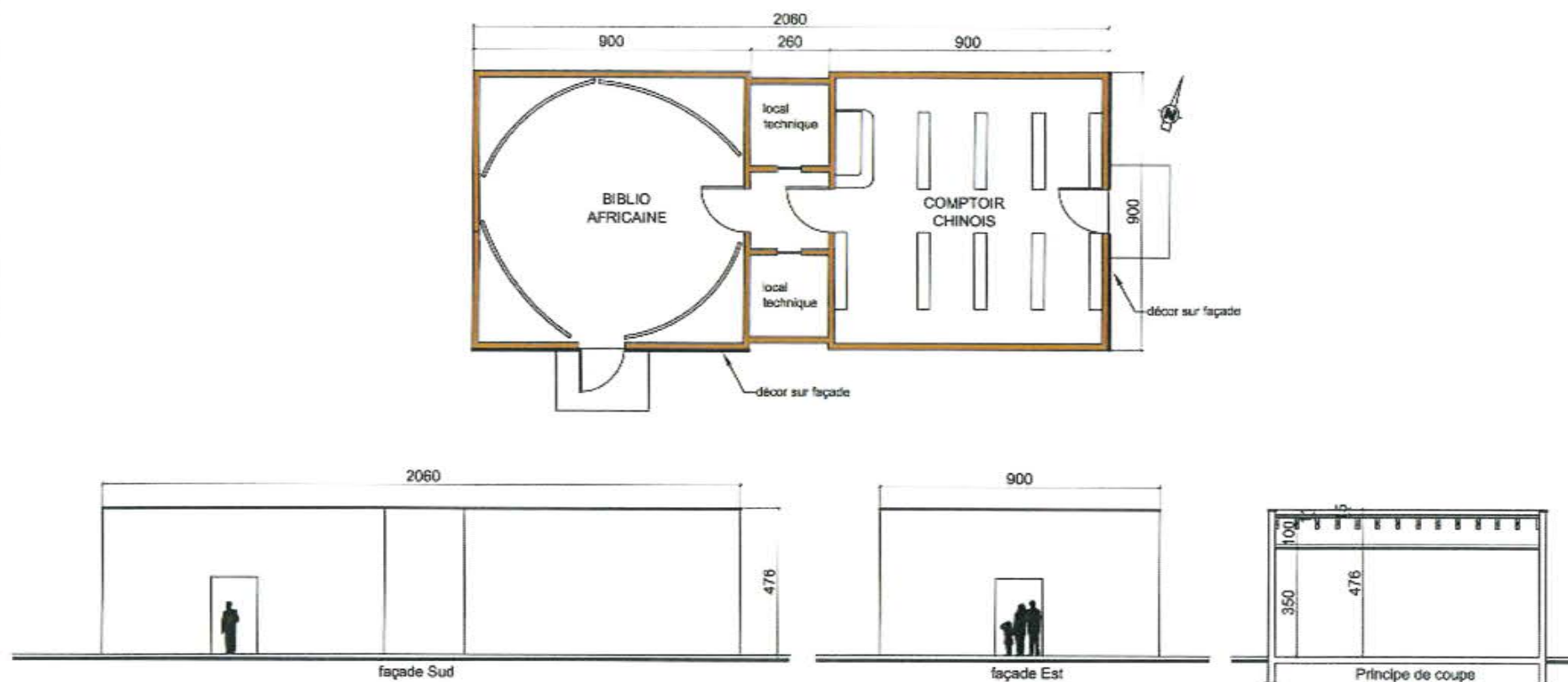
30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tél. 06.96.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

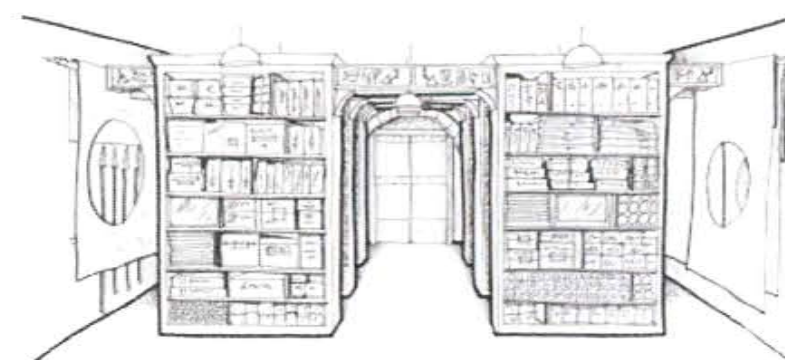
PC 5.3 - Cabane "Food Truck"

Echelle 1/100^e

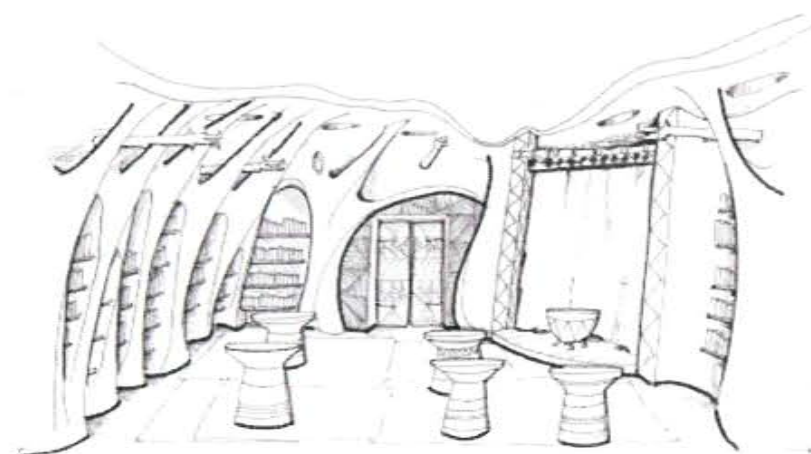
18 juillet 2019



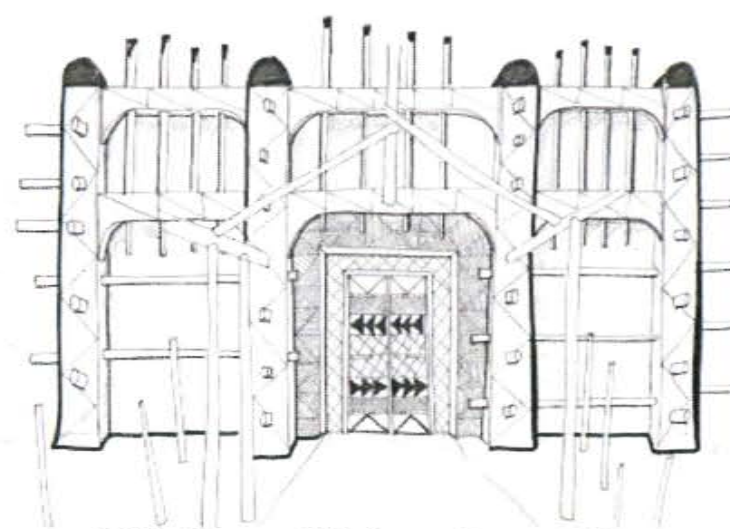
Comptoir Chinois - décor extérieur



Comptoir Chinois - ambiance intérieure



Bibliothèque Africaine - ambiance intérieure



Bibliothèque Africaine - décor extérieur

Maître d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



30 rue Paul Verlaine
86000 POISSY
tel : 06.86.00.93.79

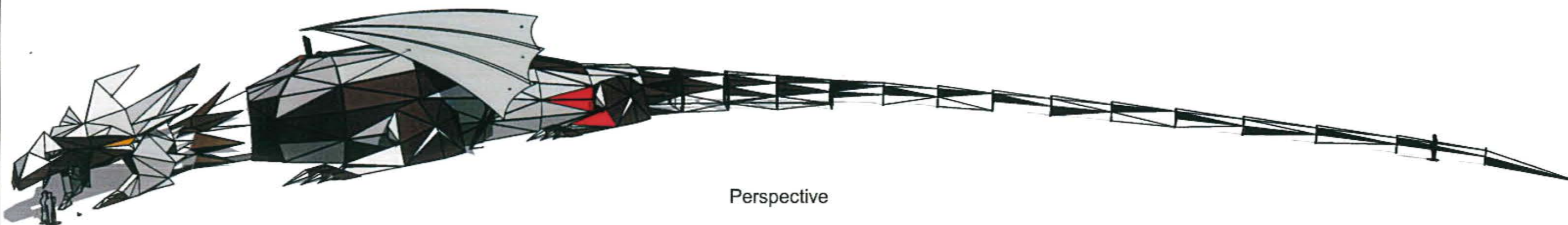
Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC 5.4 - Cabane Bibliothèque Africaine / Comptoir Chinois

Echelle 1/100^e

18 juillet 2019

TA



Perspective



façade Nord-Est



façade Sud-Est

Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



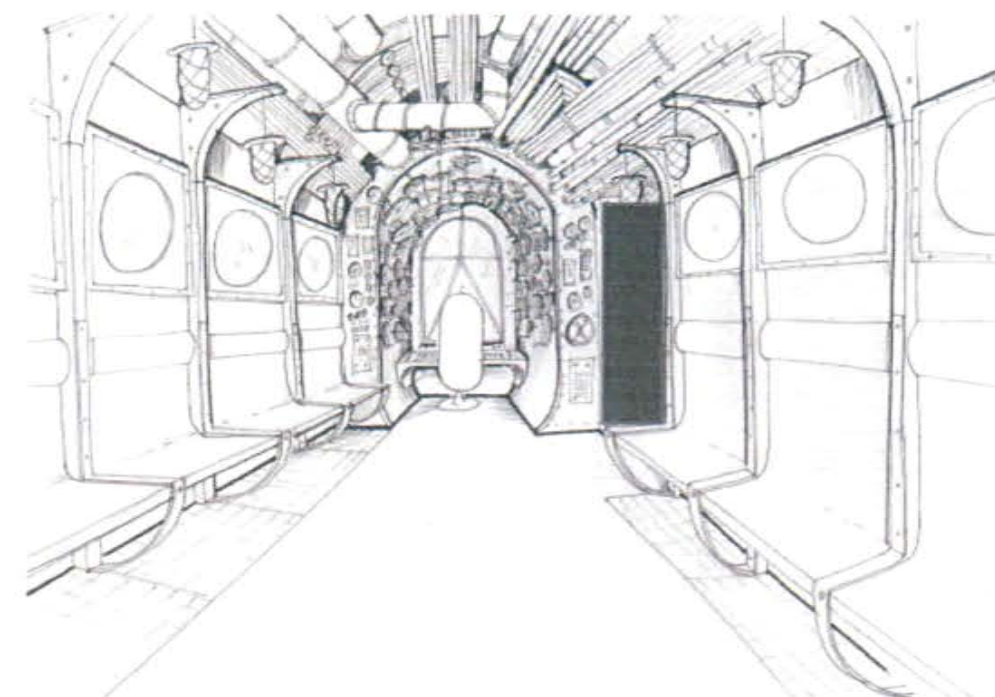
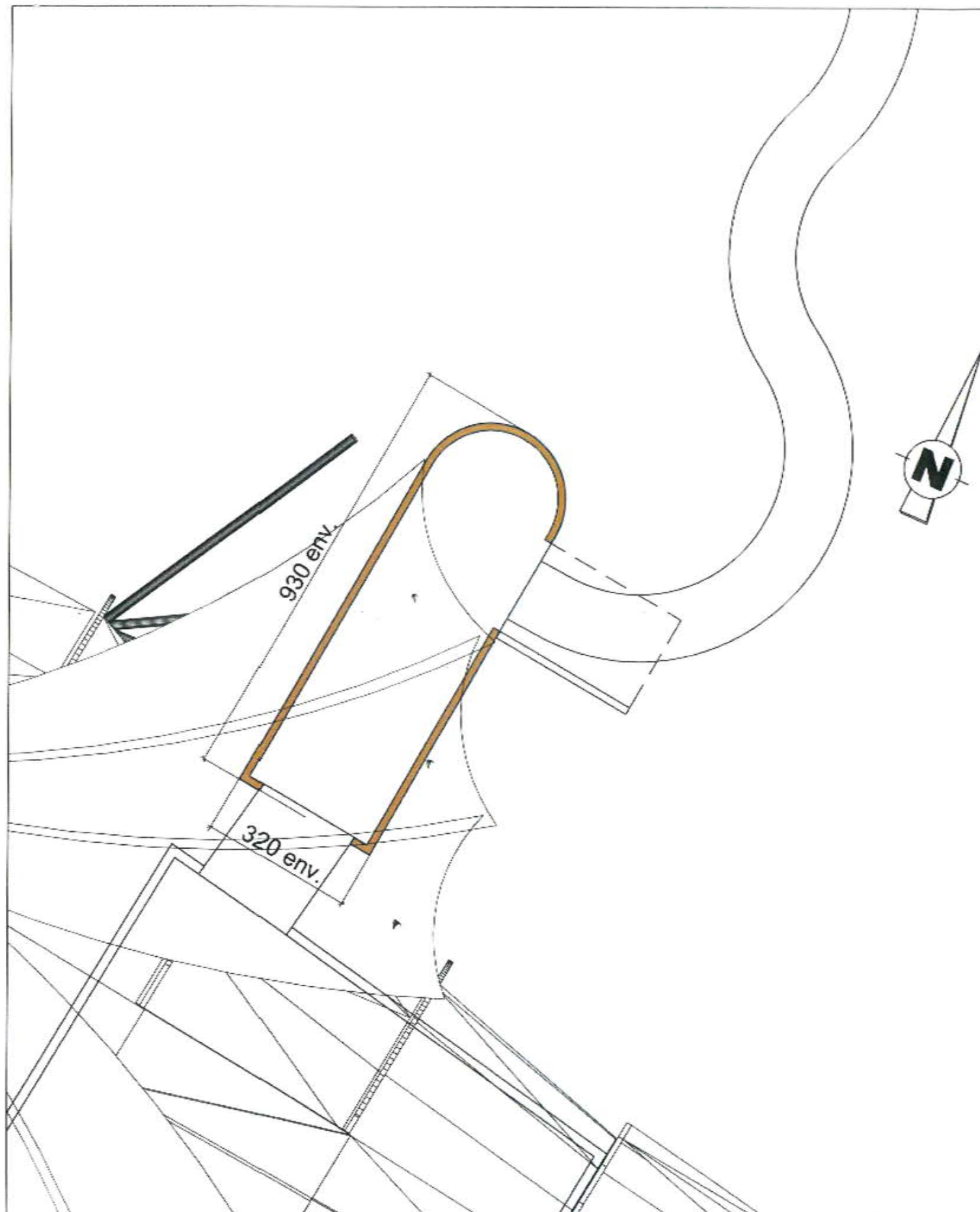
30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

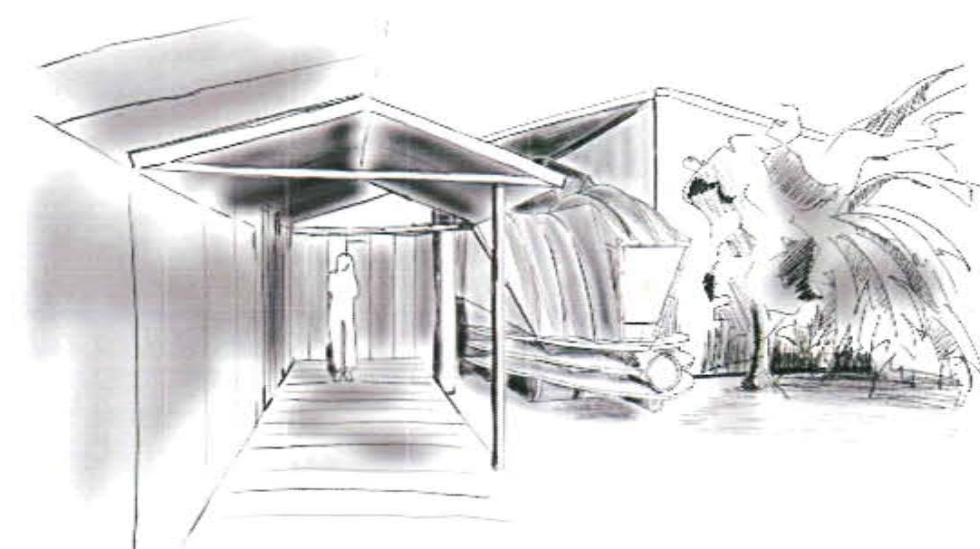
PC5.5 Dragon - Perspective et élévations

Echelle 1/250^e

18 juillet 2019



ambiance intérieure



vue extérieure

FA

Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



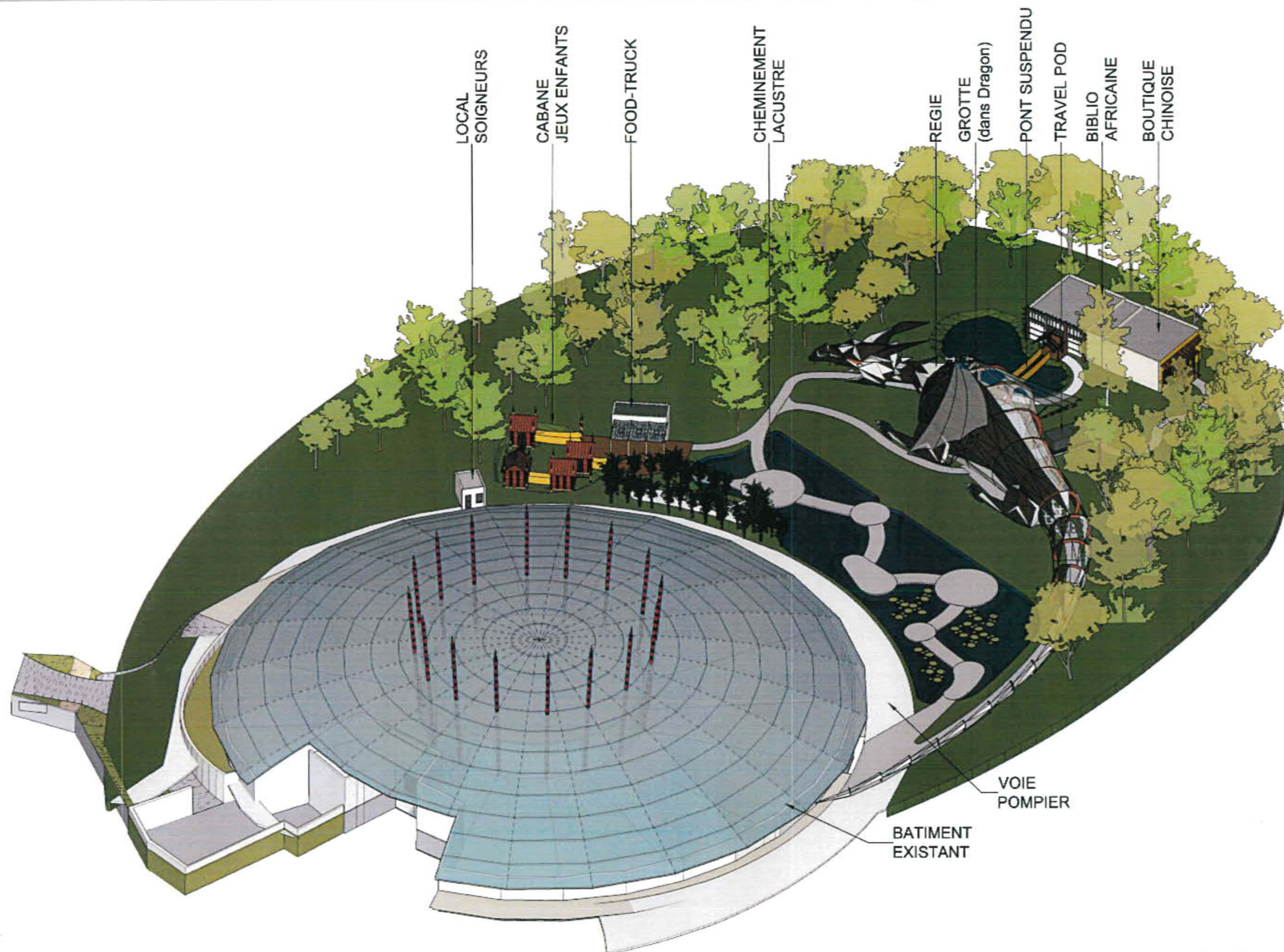
30, rue Paul Verlaine
86000 BOUTIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC5.6 Travel Pod "La machine à voyager dans le temps"

Echelle 1/100°

18 juillet 2019



Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture

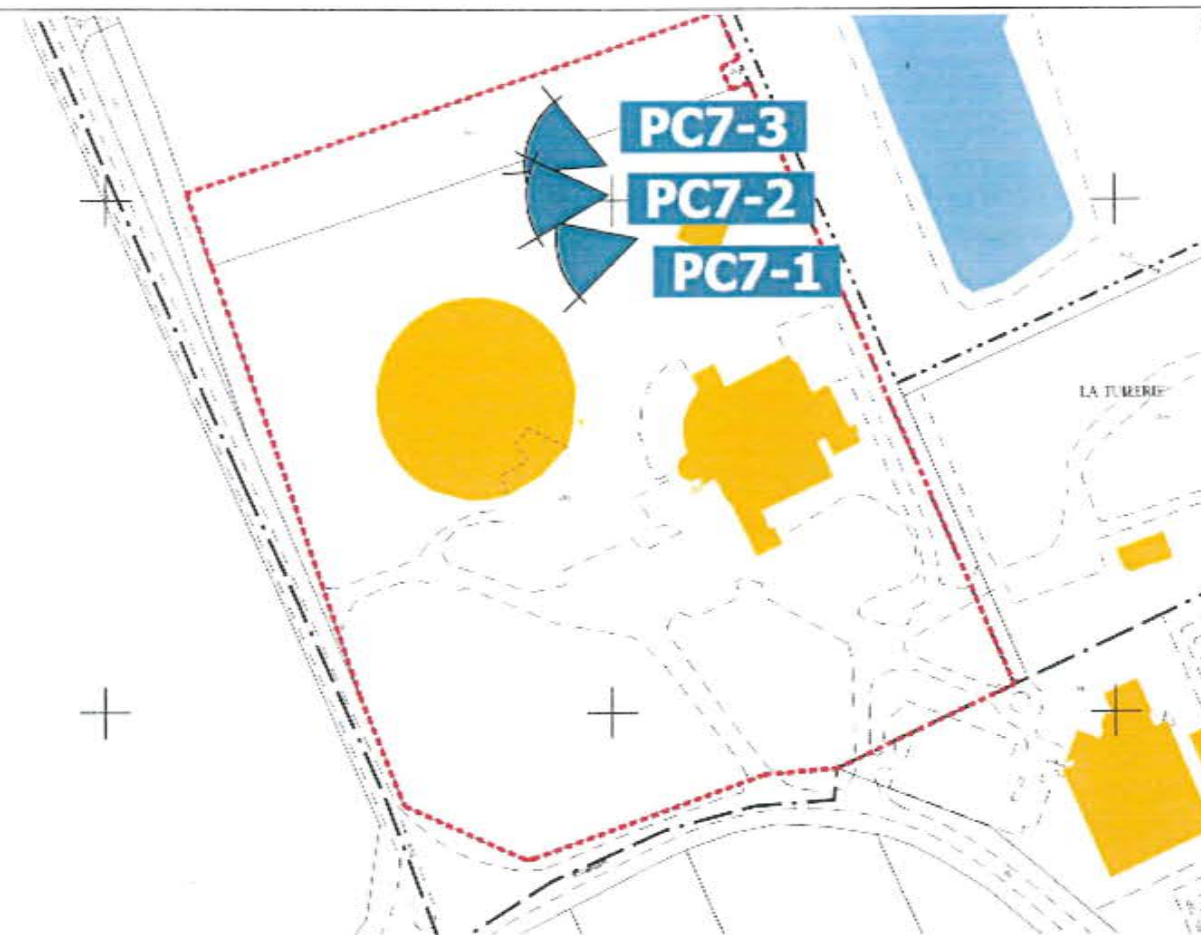


30, rue Paul Veraine
86000 POITIERS
tel : 06.95.00.99.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC 6 - Perspective du projet dans l'environnement

18 juillet 2019



77

Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



80, rue Paul Veraine
86000 POITIERS
tel : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC 7 - Photos du site dans son environnement proche

18 juillet 2019



A

Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



30 rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tel : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

PC 8 - Photos du site dans son environnement lointain

18 juillet 2019

Direction Départementale des Territoires
de la Vienne
Sous-commission départementale d'accessibilité
20, rue de la Providence
BP 80530
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 03 13 00
Fax. 05 49 03 13 12

Notice descriptive d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements et installations ouvertes au public (ERP et IOP)

prévues par les articles R 111-19-18 et R 111-19-19 du code de la construction et de l'habitation

1 – RAPPELS

Réglementation

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007
- Arrêtés du 1er août 2006, du 21 mars 2007, du 11 septembre 2007 et du 30 novembre 2007
- Circulaire interministérielle DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 et ses annexes

L'obligation concernant les ERP et IOP

Les exigences d'accessibilité des ERP et IOP sont définies par les articles R 111-19 à R 111-19-12 du code de la construction et de l'habitation.

L'article R 111-19-1 précise :

« Les établissements recevant du public définis à l'article R 123-2 et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap. »
« L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements. »

Définition de l'accessibilité

L'accessibilité est une obligation de résultat, il s'agit d'assurer l'usage normal de toutes les fonctions de l'établissement ou de l'installation.

L'article R 111-19-2 précise :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Renseignements utiles

Toutes précisions concernant cette notice peuvent être demandées auprès de :

Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Pôle Immobilier – Qualité de la Construction

20, rue de la Providence – BP 80530 – 86020 POITIERS CEDEX

Tél. : 05 49 55 77 76

Fax. 05 49 03 13 12

mél. ddt-accessibilite@vienne.gouv.fr

2 – OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

En fin de travaux soumis à permis de construire, l'engagement pris par le maître d'ouvrage de respecter les règles de construction sera confirmé par la fourniture d'une **ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DES REGLES D'ACCESSIBILITÉ** telle que définie par les articles R 111-19-27 et R 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation :

Pour les dossiers soumis à permis de construire, le demandeur doit faire établir une attestation à l'issue de l'achèvement des travaux. Cette attestation est établie par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, qui ne peut pas être celui a conçu le projet, établit les plans ou signé la demande de permis de construire.

Le maître d'ouvrage adresse l'attestation à l'autorité qui a délivré le permis de construire et au maire dans un délai maximal de trente jours à compter de la date de l'achèvement des travaux. Cette attestation est jointe à la déclaration d'achèvement prévue par l'article R 462-1 du code de l'urbanisme.

Est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe, le fait pour une personne ne remplissant pas les conditions prévues au 1er alinéa de l'article R 111-19-27, d'établir une attestation. Est puni de la même peine, le fait de faire usage d'une attestation établie par une personne ne remplissant pas les conditions définies au 1er alinéa de l'article R 111-19-27. La juridiction peut prononcer la peine d'affichage de la décision et de diffusion de celle-ci dans les conditions prévues par l'article 131-35 du code pénal. En cas de récidive, le maximum de la peine encourue est majorée dans les conditions définies par les articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

3 – EXIGENCES GÉNÉRALES D'ACCESSIBILITÉ

Le projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicap (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

- pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité de l'éclairage ;
- pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée ;
- pour la déficience intellectuelle : des exigences en termes de repérage et de qualité de l'éclairage ;
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements.



Avertissement : cette notice a été élaborée pour vous aider à respecter les dispositions du décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007. D'autres types de notices peuvent être utilisées, mais les éléments de détails prévus par ce décret devront impérativement y figurer.

Par ailleurs, ce document a pour principal objectif de décrire comment votre projet répond aux obligations réglementaires. Les cases prévues à cet effet doivent être remplies le plus exhaustivement possible en tenant compte de l'avancement des réflexions au moment du dépôt du dossier. Les dispositions non encore définitives pourront faire l'objet d'ajustements mais il convient d'indiquer toutefois qu'elles seront prises en compte ultérieurement.

JA

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRÉSENT PROJET

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ÉTABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Nom, prénoms : **LA PROD EST DANS LE PRE**

pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : **AMIEL Thierry**

Adresse : **9 PLACE BERNARD MOITTESSIER**

Code postal : **17000**

Commune : **LA ROCHELLE**

Tél. :

Port :

Mail : **lamiel@danslepre.com**

2 – ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **LA PLANÈTE DES CROCODILES**

ACTIVITÉ avant travaux :

Après travaux : **Nouveau parcours extérieur scénographié avec un cheminement de visite**

IDENTITÉ du futur exploitant : **SAEML Les reptiles de la Vienne**

Profession libérale : oui ☐ non ☒

TYPE(S) et CATÉGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH- voir fiche sécurité) :

Type **PA - 3^{ème} catégorie pour les cheminements à l'air libre (500 personnes)**

ERP **5^{ème} catégorie pour les cabanes**

ADRESSE : **ROUTE DU FOND D'ORVEAU**

Code postal : **86320** Commune : **CIVAUX**

3 – DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ ET MISE EN CONFORMITÉ

Ce dossier fait-il suite à la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité :

oui ☐ (1) non ☒

Si oui, identité du diagnostiqueur :

date de réalisation :

Constitue-t-il l'unique dossier de mise en conformité accessibilité du bâtiment en vue de sa mise en conformité d'ici au

31/12/2014 : oui ☐ (2) non ☐

(1) joindre l'extrait de diagnostic précisant ces travaux, (2) joindre l'échéancier prévisionnel de travaux ou le phasage des travaux

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA BONNE COMPRÉHENSION DU DOSSIER

1 – Descriptif des travaux envisagés

Dans le prolongement de la visite de la Planète des Crocodiles, création d'un parcours extérieur scénographique avec un cheminement de visite : cabane du Professeur, Travelpod, Bibliothèque africaine, Comptoir chinois, grotte et déambulation lacustre

2 – Cheminements extérieurs

Concerné : oui ☒ non ☐

- Caractéristiques minimales à respecter pour le cheminement usuel (largeur, pente, espaces de manœuvre de portes, de demi tour, de repos, d'usage,...)
- Repérage, guidage (contraste visuel, signalisation,...)
- Sécurité d'usage (hauteur sous obstacles, repérage vide sous escaliers, éveil de vigilance en haut des escaliers,...)
- Qualité d'éclairage (minimum 20 lux),...

Cf. plan de détail sur PC 3

- Dévers maximum = 2%.
- Pente générale inférieure à 5%
- Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour Ø1,50 m
- Revêtement de sol non meuble, non glissant, non réfléchissant, sans obstacle à la roue, pas de trou, pas de fente
- Cheminement libre de tout obstacle, aucune rupture de niveau, aucune paroi vitrée
- Largeur de cheminement = 1,40 m avec chasse roues et sur-largeur de 80cm de part et d'autre le long du cheminement extérieur sur les bassins
- Réalisation d'un fil d'ariane tout au long du cheminement extérieur (contraste visuel et tactile par rapport à son environnement)
- Parcours ouvert de jour UNIQUEMENT selon les horaires d'ouverture : 10h-19h l'été et 10-17h l'hiver (demande de dérogation en annexe)

3 – Stationnement

Concerné : oui ☐ non ☒

- Nombre : 2 % du nombre de total de places pour le public, situées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil, de l'ascenseur,...
- Caractéristiques minimales à respecter avec signalisation verticale et marquage au sol
- Raccordement avec cheminement horizontal sur une longueur de 1,40 m minimum
- Valeur d'éclairage prévue (50 lux en tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement, 20 lux en tout autre point des parcs de stationnement),...

Existant à l'entrée de la Planète des Crocodiles et non modifié

4 – Accès aux bâtiments

Concerné : oui ☐ non ☒

- Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (digicodes, visiophones)
- Entrées principales facilement repérables (éléments architecturaux, matériaux différents,...)
- Caractéristiques à respecter (seuil, largeur de portes, conditions de filtrage,...)
- Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (interphone, poignées),...

Entrée principale facilement repérable

L'accès au parcours extérieur s'effectuera depuis l'intérieur par une ouverture existante dans le bâtiment (issue de secours largeur 1,60m)

5 – Accueil du public

Concerné : oui ☒ non ☐

- Caractéristiques des guichets, banques d'accueil, caisses de paiement, comptoirs,...
- Mobilier adapté pour les personnes circulant en fauteuil roulant et facilement repérable
- Si accueil sonorisé prévoir induction magnétique et pictogramme correspondant
- Qualité d'éclairage (minimum 200 lux),...

Existant par La Planète des Crocodiles et non modifié

6 – Circulations intérieures horizontales

Concerné : oui ☒ non ☐

- Éléments structurants repérables par les déficients visuels
- Caractéristiques minimales à respecter (largeur des circulations, largeur des portes, espaces de manœuvre de portes,...)
- Qualité d'éclairage (minimum 100 lux),...

Accès aux cabanes par des portes automatiques battantes largeur 0,90 m, largeur de passage de 1,20 m entre les aménagements intérieurs. Eclairage 100 lux minimum

7 – Circulations verticales

➤ Escaliers

Concerné : oui ☐ non ☒

Contraste visuel et tactile en haut des escaliers, qualité d'éclairage (minimum 150 lux).

- Caractéristiques minimales à respecter (largeur des escaliers, hauteur des marches et giron, mains courantes contrastées,...),...

SANS OBJET

➤ Ascenseurs

Concerné : oui ☐ non ☒

- Obligation d'ascenseur si accueil en étages de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible
- Conforme à la norme EN 81-70 (dimensionnement, éclairage, appui, indications liées au mouvement de la cabine, annonce des étages desservis,...)
- Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire,...

SANS OBJET

8 – Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

Concerné : oui ☐ non ☒

- Ne peuvent remplacer un ascenseur obligatoire
- Doivent être doublés par un cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur,...

SANS OBJET

9 – Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique

Concerné : oui ☒ non ☐

- Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds (les matériaux doivent éviter toute gêne sonore ou visuelle, dans ce but ils doivent respecter certaines dispositions)
- Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration – matériaux prévus (niveaux de performance visés en termes d'isolation acoustique et d'absorption des revêtements et éléments absorbants > 25 % de la surface au sol de ces locaux)

Chacune des 5 cabanes accueillant les visiteurs sera scénarisée afin d'y créer une ambiance (cf. PC 5)

10 – Portes, portiques et sas

Concerné : oui ☒ non ☐

- Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons (largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées,...),...

Accès aux cabanes par des portes automatiques battantes largeur 0,90 m, largeur de passage de 1,20 m entre les aménagements intérieurs. Eclairage 100 lux minimum

11- Locaux ouverts au public, équipements

Concerné : oui ☐ non ☒

et dispositifs de commande

- Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication divers, notamment signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bornes d'information, dispositifs de sonorisation,
- Hauteur et emplacement des équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositif d'ouverture des portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, (Nécessité d'un repérage aisé des équipements et dispositifs de commande – contraste visuel, signalisation,...)
- Caractéristiques minimales du vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier
- Information sonore doublée par une information visuelle

SANS OBJET

12 – Sanitaires

Concerné : oui ☐ non ☒

- Localisation et caractéristiques minimales à respecter pour les sanitaires accessibles aux personnes handicapées
- Espace latéral à côté de la cuvette, espace de manœuvre de porte avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou à défaut à l'extérieur
- Positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), des accessoires tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains,...
- Obligation d'un lave-mains à l'intérieur des sanitaires adaptés (non positionné en angle)

SANS OBJET : sanitaires existant sous le dôme

13 – Sorties

Concerné : oui ☒ non ☐

- Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtiment doivent être repérables de tout point et sans confusion avec les sorties de secours

Repérage des sorties usuelles par signalisation adaptée

14 – Établissement ou installation recevant du public assis

Concerné : oui ☐ non ☒

Nombre de places accessibles, taux par rapport au nombre total, localisation, cheminement permettant d'y accéder depuis l'entrée

SANS OBJET

15 – Établissement disposant de locaux d'hébergement

Concerné : oui ☐ non ☒

- Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, cabinets d'aisance accessibles, taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total, localisation, répartition par catégorie)

SANS OBJET

16 – Établissement ou installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage, des douches

Concerné : oui ☐ non ☒

Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles

SANS OBJET

17 – Établissement comportant des caisses de paiement disposées en batterie

Concerné : oui ☐ non ☒

- Nombre et localisation des caisses accessibles

SANS OBJET

Date et signature du demandeur

Le 19 juillet 2019


LA PROTEST DANS LE PRÉ
9 Place Bernard Motteville - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 37 37 09 - 05 46 37 37 10
SAS au capital de 113 300 €
RCS La Rochelle 321 376 923 - APE 5911B

DEMANDE ÉVENTUELLE DE DÉROGATION

Mise en garde :

L'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées.

Un imprimé de demande de dérogation est disponible sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne, dans la rubrique « Accessibilité ».

Demande de DEROGATION

Mairie de :
(cachet)

aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées
Article R111-18-3, R111-18-7, R111-18-10, R111-19-6, R111-19-10
du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 21 juillet 2009 annule toute possibilité de dérogation dans le neuf

La demande est établie en trois exemplaires et le sous-dossier accessibilité qui l'accompagne également et ils sont :

- POUR les établissements recevant du public : - soit déposés à la mairie du lieu des travaux, contre décharge,
- soit envoyés au maire par pli recommandé avec demande de réception postale
- POUR les immeubles collectif : - Transmis en préfecture

Vous pouvez utiliser ce formulaire	Cadre réservé à la mairie du lieu des travaux
Pour une demande de dérogation concernant : - les habitations collectives existantes (art. R111-18-3, R111-18-7, R111-18-10 du Code de la Construction et de l'Habitation), - les établissements et les installations recevant du public lors de leur construction, de leur création par changement de destination ou lors d'un réaménagement (cette demande peut être jointe au permis) art. R111-19-6, R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation.	AT <u> </u><u> </u><u> </u><u> </u> <u> </u><u> </u><u> </u><u> </u> <u> </u><u> </u><u> </u><u> </u> <u> </u><u> </u><u> </u><u> </u><u> </u><u> </u><u> </u><u> </u> Département Commune Année N° dossier Date de dépôt : <u> </u>

1- Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et il peut être :

- soit le propriétaire du ou des terrains, leur mandataire ou une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par le propriétaire à exécuter les travaux,
- soit en cas d'indivision, un ou plusieurs co-indivisaires ou leur mandataire,
- soit une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le propriétaire du ou des terrains ou le mandataire : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénoms :

Le demandeur s'il est autre que le propriétaire : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : LA PROD EST DANS LE PRE Prénoms :

Adresse : Numéro : 9 Voie : PLACE BERNARD MOITESSIER

Lieu-dit : Localité : LA ROCHELLE

Code postal : 17000 BP : Cedex : Téléphone (facultatif) :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

2- Coordonnées du terrain

Adresse : Numéro : Voie : ROUTE DU FOND D'ORVEAU

Lieu-dit : Localité : CIVAUX

Code postal : 86320 BP : Cedex : Section et N° cadastral : ZO 265 + ZO 280

Renseignements complémentaires au sens des articles R123-18 et 19 relatif à la sécurité :

Surface des locaux concernés par le projet : SANS OBJET affectation actuelle :

Type d'activité prévue dans l'établissement : Parcours extérieur scénographique avec cheminement de visite

Catégorie de l'établissement : 3ème Type de l'établissement : PA nombre de personnes accueillies : 500

Enseigne : LA PLANETE DES CROCODILES

La demande concerne : ☐ habitations collectives existant ☒ établissement recevant du public

N° de permis de construire, de déclaration préalable et/ou d'autorisation de travaux :

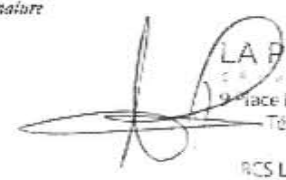
Descriptif sommaire de l'objet de la dérogation accessibilité

Les documents accompagnant la présente demande indiquent les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger, les éléments du projet sur lesquels s'appliquent ces dérogations et les justificatifs de chaque demande (notice, plans, mesures de substitution éventuelles).

Si l'établissement remplit une mission de service public, elle indique en outre les mesures de substitution proposées.

Demande de dérogation sur l'éclairage extérieur au motif que le parcours extérieur scénographique sera ouvert uniquement de jour (pas d'exploitation nocturne) et aux horaires d'ouverture du site de la PLANETE DES CROCODILES, à savoir : de 10h à 19h l'été et de 10h à 17h l'hiver

NB il est souhaitable de présenter une seule dérogation par demande

Engagement du demandeur	Signature
Je soussigné, auteur de la présente demande : certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L111-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L152-1 à L152-11)	Nom et Prénom : AMIEL Thierry Signature  LA PROD EST DANS LE PRE 9 Place Bernard Moitessier - 17000 La Rochelle Tél : 05 46 37 37 09 - 05 46 37 37 10 SAS au capital de 113 300 € RCS La Rochelle 321 376 523 - APE 59.11B
Fait à : LA ROCHELLE	
Le : 19 JUILLET 2019	

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
pour tous les ERP du 1er groupe et les ERP du 2ème groupe (5ème catégorie)
avec locaux à sommeil. (Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie:

- de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824 ;
- du dossier spécifique du permis de construire (PC 39 et PC 40) ou du permis d'aménager (PA50 et PA51) permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique (pièce annexe du document Cerfa n°14570).

Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales, l'ensemble des documents ci-après seront remis aux services chargés de l'instruction des dossiers en complément de la présente notice descriptive de sécurité :

- ↳ La présente notice datée et signée par le maître d'ouvrage ;
- ↳ Les autres pièces prévues à l'article GE 2 §1 :

- pièce 4 des documents cerfa :

Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir :

- les conditions d'accessibilité des engins de secours ;
- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

- pièce 5 des documents cerfa :

Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

- pièce 6 des documents cerfa :

La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification. »

↳ Le pétitionnaire pourra remplir une notice par établissement isolé les uns des autres au sens de l'article GN 3.

↳ Pour les établissements spéciaux (parcs de stationnement, chapiteaux tentes et structures, etc.) rattachés à un ERP, la rédaction d'un chapitre spécifique est préconisée dans la présente notice.

Rappel des règles de demande de dérogation

(Article R 123-13 du Code de construction et de l'Habitation et article GN 4 du règlement de sécurité)

Les dérogations accordées ne peuvent avoir pour effet de diminuer le niveau de sécurité des personnes assuré par le respect des mesures réglementaires de prévention.

Lorsque le projet nécessite une demande de dérogation au présent règlement, le dossier doit comporter pour chaque demande une fiche indiquant notamment :

- les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger (références articles et libellé du point de la règle concernée),
- les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans)
- la justification des demandes ;
- les mesures compensatoires proposées.

Important : l'ensemble de ces documents constitue la pièce n°6 des bordereaux de dépôt des pièces jointes au titre des documents Cerfa.

N.B : Les présentes déclarations engageant le maître d'ouvrage, toute notice **non signée** ne saurait être examinée par les services compétents.

Dénomination de l'établissement :

LA PLANETE DES CROCODILES

Adresse principale :

ROUTE DU FOND D'ORVEAU
86320 CIVAUX

Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :

LA PROD EST DANS LE PRE

Exploitant :

SAEML LES REPTILES DE LA VIENNE

Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :

APAVE NORD OUEST

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :

Nom : **Alain MATHIEU**

Qualité vis-à-vis du projet : **Architecte**

Coordonnées téléphoniques : **06 86 00 93 79**

Adresse électronique : cabinet-mathieu@orange.fr

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

Dans le prolongement de la visite de la Planète des Crocodiles, création d'un parcours extérieur scénographique avec un cheminement de visite : cabane du Professeur, Travepod, Bibliothèque africaine, Comptoir chinois, grotte et déambulation lacustre

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Détails :

Niveaux	Types d'activités exercées	Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
		Surfaces	Mode de calcul (pers/m², déclaratif, places, etc)	par niveau	par niveau
RDC	Y	643,40		95	
	PA			500	
			Effectif	595	
			Effectif public et personnel (*)	TOTAL = 595	

(*) Ne pas prendre en compte l'effectif du personnel dans les ERP de la 5^{ème} catégorie.

Type (activité principale et annexes): Y (cabanes)

Catégorie : 5^{ème}

Effectifs (public / personnel) : 19 personnes par cabane : les flux seront gérés par du personnel

Type (activité principale et annexes): PA (cheminement)

Catégorie : 3^{ème}

Effectifs (public / personnel) : 500

1.2 – Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

N.B : Pour un établissement existant, le classement antérieur de ce dernier doit être précisé, que le projet modifie ou non les activités et les surfaces accessibles au public.

Type (activité principale et annexes):

Catégorie :

Effectifs (public / personnel) :

II - Construction

- **Conception et desserte.** Sur les plans, identifier clairement les voies engins ou espaces libres, les façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux, les baies accessibles, les aménagements extérieurs susceptibles de gêner l'intervention des secours (parking, plantation, escaliers, dénivellations supérieures à 10%...) Identifier ci-après le nombre de façades accessibles, de voies engins, de voies échelles, d'espaces libres.

Voie d'accès aux engins de secours en périphérie arrière du bâtiment, largeur 6 mètres

Raccourcis piéton pour faciliter la mobilité des secours à pied

Les portes d'accès et de sortie des « cabanes » avec animation seront à ouverture et fermeture automatique battante largeur 0,90m et respecteront l'article CO48 du règlement de sécurité

- **Isolément par rapport aux tiers** Préciser ici la nature des établissements voisins (ERP, habitation, installation classée pour la protection de l'environnement,...) Identifier clairement les tiers sur les plans et expliquer la ou les méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis des tiers.

Les tiers sont situés à plus de 12 mètres

- **Résistance au feu des structures** Préciser le degré en résistance au feu des structures et planchers. Pour les cas particuliers détailler la méthode retenue et faire référence à l'article correspondant.

Ossature du dragon en structure lamellé collé (squelette), recouvert sur sa moitié dans le sens de la longueur de panneaux de TRESPA (écailles) et ailes réalisées en toile micro-perforée (avec classement au feu)

Cabanes à ossature bois, plancher béton et doublage intérieur en BA 13 avec isolation par laine de roche

- **Couvertures**

OSB + isolation extérieure et étanchéité par membrane

- **Facades**

Structure bois et panneaux OSB

- **Distribution intérieure et compartimentage.** Préciser le principe de la distribution intérieure retenu (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments verriers des baies équipant les parois. Détailler les notions de recoupement des vides (combles inaccessibles, volumes cachés et faux-plafonds).

SANS OBJET

- **Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction :**

- **Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération :**

Préciser les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou décrivez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnés aux articles AS4 et AS5) :

SANS OBJET (plan pied)

- **Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers.** Fournir la liste des locaux à risques (moyens et importants). Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.

SANS OBJET

- **Conduits et gaines**

SANS OBJET

- **Dégagements**

Fournir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
CABANE DU PR. SHEPARD	19	19			2	2
TRAVELPOD	19	19			2	2
CABANES JEUX					Locaux sans portes	
BIBLIO AFRICAINE	19	19			2	2
COMPTOIR CHINOIS	19	19			2	2
GROTTE (tête du Dragon)	19	19			2	2

- **Locaux recevant du public installés en sous-sol**

Fournir le calcul du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur (NMSE), la hauteur d'enfouissement des locaux accessibles et si l'effectif est supérieur à 100 personnes au sous-sol, le calcul des dégagements majorés.

SANS OBJET

Tribunes et gradins non démontables Préciser la nature, le nombre de sièges, le nombre de sièges entre deux circulations et entre circulations et parois. La longueur des bancs. La distance entre chaque rangée de siège ou de bancs et le cas échéant la méthode retenue pour les rendre difficilement déplaçable.

SANS OBJET

III - Aménagements intérieurs

	Dans les locaux et les dégagements (*)	Dans les escaliers encloués (*)
Les revêtements muraux seront :	☐ M0, ☐ M1, ☒ M2	☐ M0, ☐ M1
Revêtements sol	☐ M0, ☐ M1, ☐ M2, ☐ M3, ☒ M4	☐ M0, ☐ M1, ☐ M2, ☐ M3
Revêtements plafond	☐ M0, ☐ M1, ☒ M2	☐ M0, ☐ M1

(*) ou classement équivalent en euroclasses

- Eléments de décoration Spécifier le degré en réaction au feu.
Suivant article AM

- Tentures, portières, rideaux, voilages Spécifier le degré en réaction au feu.
SANS OBJET

- Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures. Spécifier le degré en réaction au feu.
Suivant article AM

IV - Désenfumage

Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa nature (mécanique, naturel...).

SANS OBJET (< 300 m²)

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire

Préciser le mode de conception du chauffage, du conditionnement d'air centralisé ainsi que de la ventilation (ex : chauffage central par circuits de distribution d'air chaud pulsé, par circuits de distribution d'eau chaude ; ventilation double flux). Préciser la puissance utile des appareils (ex : chaudière fuel de 40 kW), la nature du combustible, la capacité et la nature des stockages éventuels.

VMC

Climatisation

VI - Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés

Préciser la puissance utile des appareils, leur fonction, la nature du combustible, (ex : chauffage central gaz propane de 40 kW) la capacité et la nature des stockages éventuels.

SANS OBJET

VII - Installations électriques

Préciser l'emplacement des locaux de service électrique « à risques » sur les plans (groupe électrogènes, poste de transformation, cellule haute-tension, matériel électriques émettant des vapeurs inflammables ou toxiques).

Liaison souterraine depuis le bâtiment vers la Régie (TGBT)

VIII - Eclairage

Préciser la nature de l'éclairage de sécurité (ambiance, évacuation, BAES, source centrale, BAEL)

Eclairage extérieur de sécurité et balisage extérieur.

Nota : pas d'exploitation nocturne : le site sera ouvert aux mêmes horaires que la Planète des Crocodiles (10h-19h l'été et 10h-17h l'hiver)

IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants

SANS OBJET

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration

Préciser la puissance utile des installations par local ou îlot, la nature de l'énergie retenue pour alimenter les appareils. Détailler le mode de conception des locaux (grande cuisine, cuisine ouverte, îlot de cuisson...).

Appareils de cuisson ou réchauffage installés dans le Food Truck < 20 kVA

XI - Moyens de secours

- Moyens d'extinction

Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau (préciser le cas échéant la nature des points d'eau existants, leur distance à la façade accessible de l'établissement) :

Extincteurs adaptés aux risques + bouche à proximité

- Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Voie d'accès aux engins de secours en périphérie arrière du bâtiment, largeur 6 mètres
Raccourcis piéton pour faciliter la mobilité des secours à pied

- Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification)
SANS OBJET

- Système de sécurité incendie : catégorie A-B-C-D-E
Existant

- Préciser ici la nature des locaux bénéficiant de la détection incendie et les asservissements éventuels :

Système d'alarme : type 1, 2a, 2b, 3, 4

Alarme type 4

Le système d'alarme entraînera la mise en arrêt de la sono pour délivrer un message d'évacuation sur l'ensemble du site

Diffuseurs sonores

- Système d'alerte

Téléphone urbain

XII - DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE

Cette partie et les fiches annexées constituent la pièce numéro 6 du dossier spécifique du permis de construire (cerfa 14570-ERP) et de l'autorisation de travaux (cerfa 13824).

Nombre :

Voir fiche(s) annexée(s) au présent document.

Je soussigné,

représentant

Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature


LA PROD EST DANS LE
M. Bernard Motessier - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 37 37 09 - 05 46 37 37 10
SAS au capital de 113 300 €
105 St Rochelle 321 376 023 - APE 5011B

Le 19 juillet 2019



ATTESTATION DE L'EXPLOITANT

La S.A.E.M.L. Les Reptiles de la Vienne, ayant son siège social, route du fond d'Orveau à Civaux (86320) et exploitant le site « Planète Crocodile » sis à la même adresse, atteste que dans le cadre du projet d'extension devant ouvrir au public courant de l'année 2020, ce dernier :

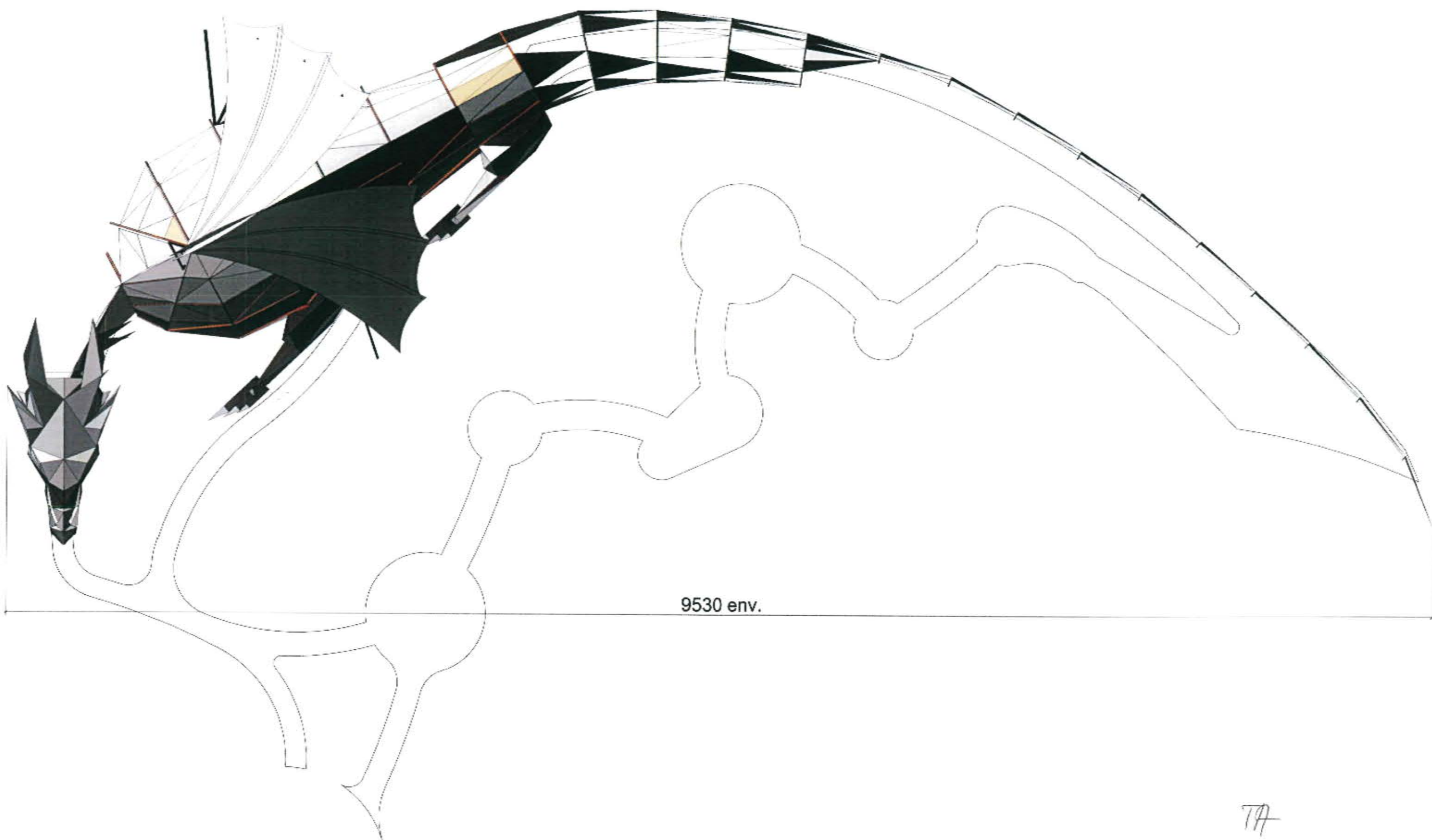
1. Sera accessible au public dans les périodes et horaires maximaux suivant :
 - Novembre à mars : entre 10 H 00 et 17 H 30 ;
 - Avril à octobre : entre 10 H 00 et 18 H 00 ;
 - Juillet et août : entre 09 H 00 et 19 H 00.
2. L'effectif maximum instantané estimé de personnes pouvant être présentes sur le cheminement extérieur du projet d'extension de « Planète Crocodiles » sera inférieur à cinq cent (500).

Fait à Civaux,
Le 23 juillet 2019.

SAEML LES REPTILES DE LA VIENNE
Route du Fond D'Orveau
86320 CIVAUX
05 49 91 80 00
Siret: 422 974 154 000 29
Ape: 9104Z

Alain CAILLÉ
Directeur Général Délégué

Les Reptiles de la Vienne
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Route du Fond d'Orveau, 86320 Civaux
Siret : 422 974 154 000 29 Ape : 9104Z



TA

N°aire d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



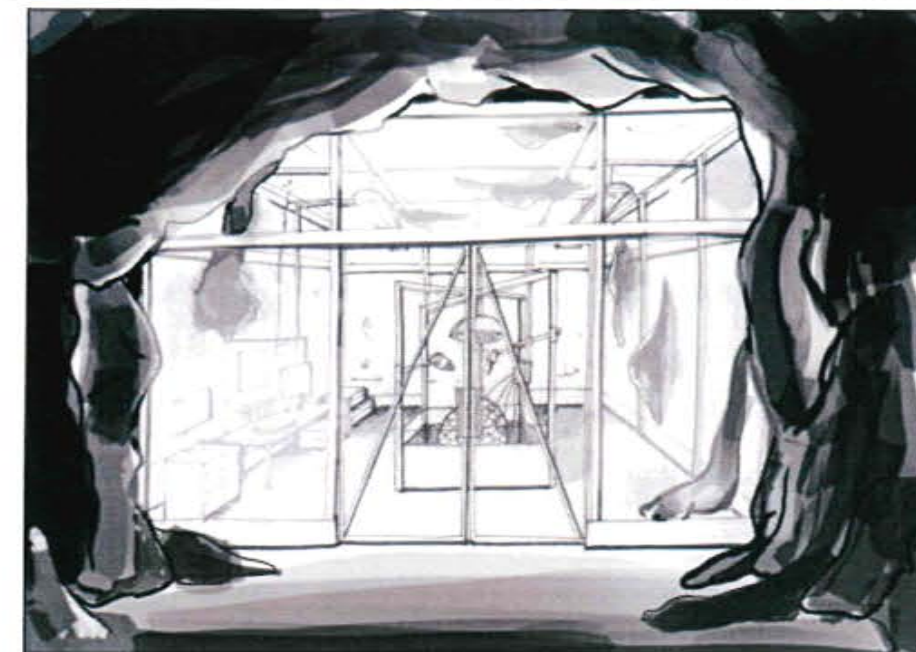
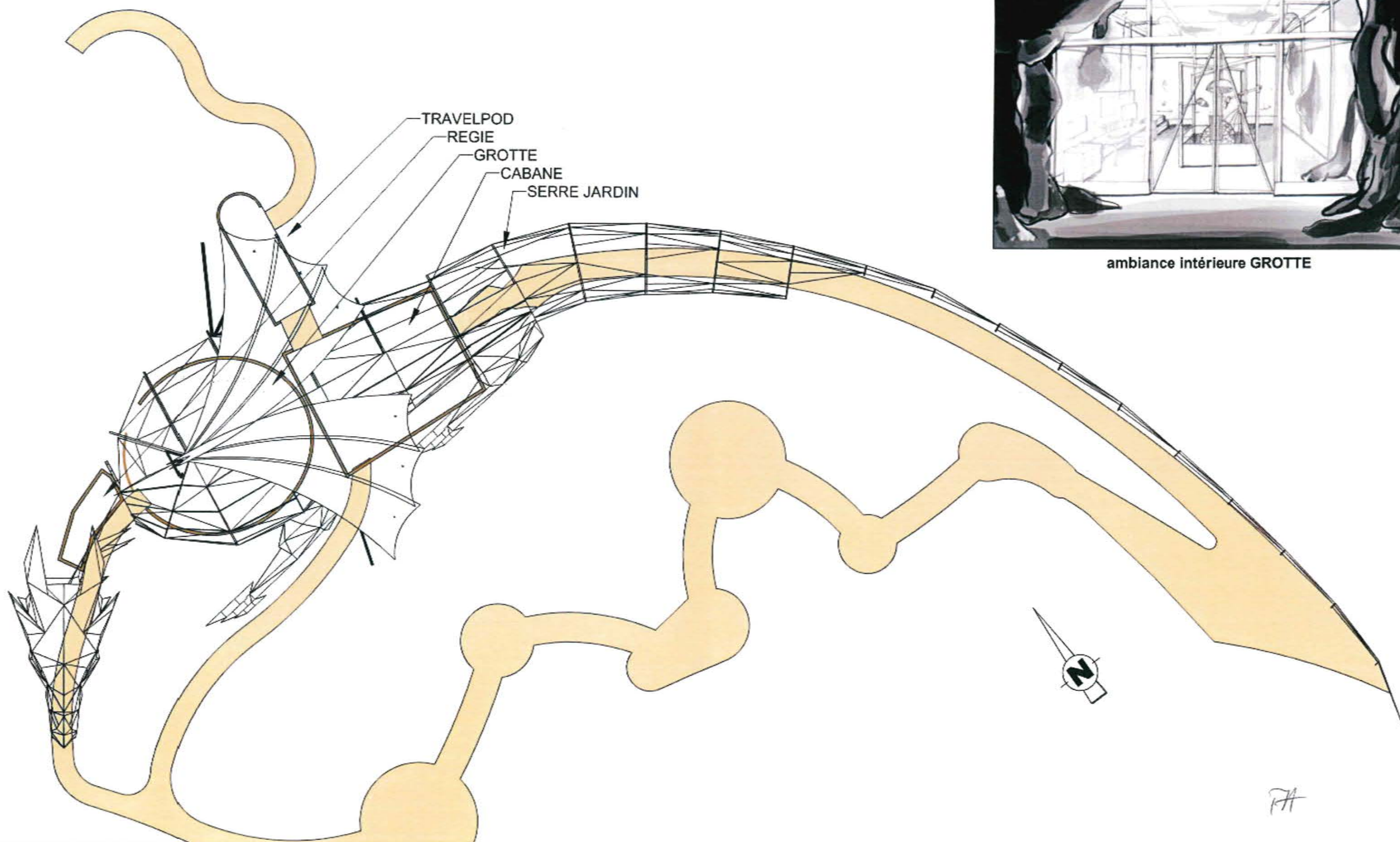
30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tel 06 86 00 93 79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

Annexe 1 Dragon vue en plan

Echelle 1/250^e

18 juillet 2019



ambiance intérieure GROTTTE

Maitre d'ouvrage

LA PROD EST DANS LE PRE
9 Place Bernard MOITTESSIER
17000 LA ROCHELLE

Alain MATHIEU Architecture



30, rue Paul Verlaine
86000 POITIERS
tél : 06.86.00.93.79

Aménagement de l'espace extérieur
de "la planète aux crocodiles" à CIVAUX (86320)

Annexe 2 Dragon - Vue en plan aménagement intérieur

Echelle 1/250^e

18 juillet 2019